

SOCIÉTÉ DES MINES DE BOU-ARFA

Création du groupe [Wm. H. Müller](#) (Rotterdam)
et de la [Compagnie d'Aguilas](#)

Société anon. fondée le 11 août 1922.

CONSTITUTION Mines de Bou-Arfa

(exploitations minières de toutes natures et notamment des gisements de Bou-Arfa,
Maroc)

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 septembre 1922)

Capital 5 millions de francs divisé en 10.000 actions de 500 fr. Siège social, à Paris, 98, rue de la Victoire. Conseil d'administration : MM. Mougeot, Benazet, Drappier ¹, Gruenblat, de Saint-Didier ², Kröller, Müller-Nico et Tallon. Statuts déposés chez M^e Dufour, à Paris. — *Petites Affiches*, 9 septembre 1922.

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE BOU-ARFA

Législation : société anonyme régie par la législation française.

Siège social : Paris, 5, rue Jules-Lefebvre.

Registre du commerce : Seine, n° 211398.

.....

Apports en nature. — Il a été fait apport par M. Drappier, lors de la constitution de la société :

1° Des permis de recherches numéros 14, 43, 875, 876, 877, 878, 880, 881, 882, 1369 et 1370 accordés par le service des mines au Maroc ;

2° Des travaux exécutés dans le périmètre desdits permis de recherches, les puits et galeries de mines, les constructions diverses, habitations, magasins et autres, et le matériel de nature immobilière y attachés ;

3° De tous minerais extraits et les matériel et objets mobiliers divers de nature mobilière en dépendant et appartenant à l'apporteur ;

4° Et du bénéfice des études, soins et démarches de toute nature faits par M. Drappier, apporteur, en vue de la constitution de la société. ,

En rémunération de ces apports, il a été alloué à M. Drappier :

1° 10.000 parts de fondateur sans valeur nominale, jouissant des droits indiqués ci-après ;

¹ Gaston Drappier (1871-1926) : représentant ou associé du groupe W^m. H. Müller. Président de la Compagnie des mines d'Aguilas. Voir [encadré](#).

² Baron Armand-Louis Amé de Saint-Didier (Paris, VIII^e, 12 décembre 1879-Senlis, 6 mars 1945) : fils du baron Maurice de Saint-Didier, administrateur délégué de la Compagnie française des mines de cuivre d'Agua-Tenidas (Espagne), de la Compagnie coloniale de l'Ogooué-N'Gounié, de l'Ekela-Sangha et des Messageries fluviales du Congo. Cadre du groupe Wm. H. Müller : administrateur des Mines du Zaccar, de Sidi-Marouf, de Bou-Arfa, de la Société concessionnaire d'Ouenza.

2° Et une somme totale de 1.600.000 fr en espèces.
(BALO, 2 juillet 1945)

LES SQUALES COLONIAUX
par Georges LEVY
(*L'Humanité*, 27 décembre 1922)

À la Chambre des députés, nous relevons les noms de MM. Bénazet, de l'Indre, des Mines de Bou-Arfa (Maroc).

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE BOU-ARFA
S.A. frse au capital de 5 MF.
Siège social : Paris, 98, r. de la Victoire
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 250)

Conseil d'administration
composé de 5 à 14 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 25 actions.
MOUGEOT (Léon)³, 178, r. de Courcelles, Paris ; pdt ;
BÉNAZET (Paul), 136, bd Haussmann, Paris ;
DRAPPIER (Gaston) [président de la Cie d'Aguilas], 5, r. Jules-Lefebvre, Paris ;
GRUENBLAT (Kolnar), 137, r. du Ranelagh, Paris ;
SAINT-DIDIER (Armand de) [adm. Mines du Zaccar, de Sidi-Marouf et Sté concessionnaire de l'Ouenza (ttes affaires Müller)], 1 bis, place de l'Alma, Paris ;
KRÖLLER (Anthony-George) [Wm. H. Müller, Rotterdam], 1, Lange Voorgout, La Haye ;
MULLER-NICO (Gustave) [Wm. H. Müller, Rotterdam], 3, Laan Copes, La Haye ;
TALLON (Pierre) [Aguilas], 30, r. Laugier, Paris.

Capital social. — 10 MF en 20.000 act. de 500 fr.
Parts de fondateur. — 10.000.
Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 6 % d'intérêt aux act. Sur le surplus :
10 % au conseil. Le solde : 30 % aux parts de fondateur et 70 % aux actions.

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE BOU-ARFA
S.A. frse au capital de 5 MF.
Siège social : Paris, 98, r. de la Victoire
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 248)

Conseil d'administration
composé de 5 à 14 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 25 actions.
Idem sauf :
DRAPPIER (Gaston), désormais domicilié 17, r. Ste-Sophie, Versailles ;

³ Léon Mougeot (1857-1928), avocat, député (1893-1908), puis sénateur (1908-1920) de la Haute-Marne, ministre de l'agriculture (1902-1905), il fut administrateur d'une vingtaine de sociétés. Président des Phosphates tunisiens (1909-1928). Voir [encadré](#).

SAINT-DIDIER (Armand de), désormais domicilié 11, r. de la Chancellerie, Senlis (Oise)
TALLON (Pierre), désormais domicilié 9, bd Pereire-Sud, Paris.

Société anonyme des mines de Bou-Arfa
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} février 1926)

Le *Bulletin officiel* du Maroc a publié récemment que par deux dahirs en date du 5 décembre dernier, avaient été accordés à la Société des mines de Bou-Arfa, les deux permis d'exploitation portant sur les mines de manganèse qu'elle avait demandés.

Nous savons, d'autre part, que la société est en pourparlers avec le gouvernement chérifien en vue d'être autorisée à construire la ligne de chemin de fer qui devra assurer l'exploitation des mines.

NÉCROLOGIE
Gaston Drappier
(*Le Temps*, 14 mai 1926)

MM. Jean et Jacques Drappier et Mlle Madeleine Drappier font part du décès de M. Gaston Drappier, leur père, survenu à Versailles le 11 mai 1926 dans sa 55^e année.

Les obsèques auront lieu le samedi 15 du courant à 10 heures très précises, en l'église Notre-Dame de Versailles.

Société des mines de Bou-Arfa
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1926)

La Société des mines de Bou-Arfa, au cours du précédent exercice, a continué les travaux d'aménagement de ses mines de manganèse dont l'exploitation pourra être envisagée aussitôt que sera résolue la question du transport des minerais à Figuig.

Au cours du dernier exercice, cette société a augmenté son capital en le portant de 5 à 10 millions.

MAROC
Société des mines de Bou-Arfa
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 octobre 1926)

Cette société prépare au Maroc l'exploitation du gisement de manganèse de Bou-Arfa, pour lequel deux permis d'exploitation ont été institués. Le gisement est reconnu, les maisons ouvrières construites, les points d'eau aménagés et l'atelier d'enrichissement du minerai édifié. On travaille à la construction de la voie de 60 qui raccordera cette exploitation à la ligne de Figuig et, en attendant l'exploitation proprement dite, la société poursuit l'exploration d'un gisement de plomb situé à Djahifat. La Cie d'Aguilas est intéressée fortement à cette entreprise marocaine comme à la Sté minière de l'Ouenza.

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE BOU-ARFA
S.A. frse au capital de 5 MF.
Siège social : Paris, 98, r. de la Victoire
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 237)

Conseil d'administration
composé de 5 à 14 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 25 actions.
Anciens administrateurs

Idem moins Gaston DRAPPIER.

Nouveaux administrateurs :

LE TROCQUER (Yves) ⁴, 52, av. de Tokio, Paris ;
MICHAUX (Lucien) ⁵, 11, av. Jules-Janin, Paris ;
BERTI (Victor) ⁶, 27, bd Raspail, Paris.

LE SUÉDOIS GRÄNGESBERG AVALE LE NÉELANDAIS Wm H. MÜLLER

Où en est l'industrie minière au Maroc ?
(*L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 avril 1927*)

[...] Quatre permis d'exploitation ont été délivrés l'année dernière seulement (jusqu'alors il n'y avait que des permis de recherches), à raison de deux à la Société des Mines de Bou-Arfa, pour les gisements de manganèse de Bou-Arfa, et de deux à la Compagnie asturienne des Mines, pour les gisements de plomb argentifère de Hassi-Toussit et de Sidi-Rahau.

Le gisement de Bou-Arfa est situé au pied du Djebel Bou-Arfa, dans le Maroc-Oriental (Territoire des Hauts-Plateaux), entre Berguent et Figuig, soit à 260 km. au sud d'Oudjda, et à 120 km. au nord-ouest de Figuig. L'exploitation en est réduite pour l'instant à la pyrolusite pure que l'on rencontre dans les lentilles de minerai et qui, en raison de sa valeur, peut être expédiée pour l'industrie chimique par des moyens de fortune, grâce à la piste reliant Bou-Arfa à Figuig. Le minerai métallurgique ordinaire, qui est de bonne qualité, ne pourra toutefois être exploité et expédié sur une large échelle que lorsqu'une voie ferrée reliera la mine à Oudjda. En raison de l'intérêt économique que présente ce chemin de fer, qui desservirait les centres d'élevage de Berguent et Tendrara ainsi que les exploitations d'alfa de la région, la Direction des Travaux publics du Maroc a établi un plan financier pour intervenir dans sa construction sur des bases qui ne sont pas encore officielles, mais qui comportent la participation de

⁴ Yves Le Trocquer : Voir *Qui êtes-vous ? 1924-Maroc*.

⁵ Lucien Michaux : ingénieur des ponts et chaussées, marié en 1895 à Marie-Louise Morel, directeur général des travaux publics de Tunisie (1913), directeur des services des chemins de fer à l'administration centrale des travaux publics (août 1917), directeur à l'administration centrale du ministère des régions libérées (août 1919), administrateur des Phosphates tunisiens (1920-1928), administrateur de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord (AEC 1922), administrateur de la Société des chaux et ciments de Rivet-Alger (1922).

⁶ Victor Berti (1874-1959) : collaborateur de Regnault à la Dette marocaine (1904), commissaire général de l'exposition franco-marocaine de 1915, il entre vers 1920 à la Banque commerciale du Maroc qu'il représenta dans diverses affaires. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

l'État marocain, des Chemins de fer du Maroc et de la Société de Bou-Arfa, qui, pour cela, vient de porter son capital de 10 à 35 millions de francs.

Il ne saurait être question du tracé Bou-Arfa-Figuig, qui n'a évidemment que 120 km, mais Figuig est distant d'Oran de 800 km., alors qu'Oudjda n'en est qu'à 250 km.

En passant par Oudjda, le minerai n'aurait que 500 km à faire pour atteindre le port d'embarquement d'Oran, au lieu de près de 1.000 par Figuig. On estime que la construction de la ligne projetée ne sera pas terminée avant deux à trois ans et il semble bien qu'en raison des difficultés d'approvisionnement en eau et charbon, l'exploitation de cette ligne devra être faite par locotracteurs Diesel plutôt que par locomotives ordinaires.

La chaîne de montagnes dans laquelle se trouve le Djebel Bou-Arfa, qui, orientée est-ouest, borde au nord la vaste plaine de Tamlelt, semble très minéralisée et on y a délivré une série de permis de recherches pour plomb, manganèse et cuivre. [...]

COURRIER DU MAROC
LA VIE ECONOMIQUE
Voie ferrée
(*Les Annales coloniales*, 28 mai 1927)

Est approuvée, ainsi que le cahier des charges y annexé, la convention relative à la concession d'un chemin de fer à voie de 0,60 d'Oudjda à Bou Arfa, passant par (ou près) Berguent et Oglat Cedra, conclue le 6 avril 1927, entre M. Delpit, directeur général des travaux publics du gouvernement chérifien, agissant au nom de ce gouvernement, d'un part, et les sociétés désignées ci-après, d'autre part, savoir :

1° La Compagnie des chemins de fer du Maroc, société anonyme au capital de 50 millions de francs, ayant son siège à Paris, 280, boulevard Saint-Germain, représentée par M. Ardoin, directeur de l'exploitation, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération de son conseil d'administration en date du 23 février 1927 ;

2° La Société des mines de Bou-Arfa, société anonyme au capital de 10 millions de francs, ayant son siège à Paris, 98, rue de la Victoire, représentée par M. Toussaint, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération de son conseil d'administration, en date du 11 mai 1927.

Société des mines de Bou-Arfa
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1927)

Par dahir du 12 avril est approuvée la concession d'un chemin de fer à voie de 60 d'Oudjda à Bou-Arfa, passant par Berguent et Oglat Cedra. Cette concession de 50 ans est accordée à une société [Cie du chemin de fer du Maroc-Oriental] au capital de 5 millions à former entre la Cie des chemins de fer du Maroc et la Société des mines de Bou-Arfa.

MINES
(*L'Information financière économique et politique*, 26 juin 1927)

La [Société d'exploitations minières](#) offre des perspectives de hausse incontestablement attrayantes à 1.850. En dehors du gisement de fer de [Sidi Marouf](#),

dans le département de Constantine, gisement dont l'exploitation doit commencer sous peu, la Société d'exploitations minières détient un portefeuille-titres comportant des intérêts dans la [Société de l'Ouenza](#) et dans la Société des Mines de Bou-Arfa. Titulaire de nombreux permis de recherches et d'exploitation au Maroc, la Société de Bou-Arfa a concentré tous ses efforts sur la mise en valeur d'un gisement de manganèse dont le tonnage probable est de 10 millions de tonnes, d'un minerai convenant aux industries métallurgiques et chimiques, suivant la teneur en manganèse. Des débouchés aussi abondants qu'avantageux sont offerts à Bou-Arfa par la métallurgie française qui consomme déjà plus de 400.000 tonnes de minerai de manganèse par an. À ne considérer que les cours pratiqués en ce moment sur les actions et les parts Bou-Arfa, le portefeuille de la Société d'exploitations minières correspond à une valeur liquidatrice de 2.450 par action de la Société.

CE QUI SE DIT EN BOURSE

(L'Information financière économique et politique, 28 juin 1927)

L'action Exploitations minières se négocie à 1.850. Le capital de la Société d'exploitations minières (Sidi-Marouf) est actuellement de 30 millions en 60.000 actions de 500 francs. Il n'existe ni parts de fondateur, ni obligations.

Le portefeuille est ainsi composé : 4.500 parts Bou Arfa sur 10.000 ; 46.000 actions Bon Arfa sur 70.000 ; 1.500 actions Ouenza.

La valeur de ce portefeuille aux cours actuels est de : $9.200 \times 4.500 = 41.100.000$; $2.200 \times 46.000 = 101.200.000$; $3.200 \times 1.500 = 4.800.000$. Au total : 147.400.000 francs environ, soit une valeur approximative de 2.400 francs pour chaque action Exploitations minières, sans tenir compte de la valeur de l'actif liquide et de l'exploitation du gisement de fer de Sidi-Marouf qui doit entrer en exploitation prochainement et où il y a plus d'un million de tonnes reconnu.

Société des mines de Bou-Arfa

(Le Courrier maritime nord-africain, 4 juillet 1927)

Une récente assemblée extraordinaire a régularisé l'augmentation du capital, porté de 10 à 35 millions, par l'émission, au pair, de 50.000 actions nouvelles de 500 fr. chacune.

Société de Bou-Arfa

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1^{er} août 1927)

La Société estime que le chemin de fer de Bou-Arfa à Oudjda pourra fonctionner en 1929. Il serait à souhaiter que la substitution de la voie de 1 m. à celle de 0 m. 60, prévue du reste, devint de suite effective, si l'on veut que le débit annuel de la mine puisse dépasser 50.000 t.

Développement de l'industrie minière au Maroc

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 août 1927)

[...] Cette question des voies de communication, routes ou chemins de fer, domine toute la question minière au Maroc. Il a déjà été fait beaucoup à ce sujet, mais plutôt sur la côte qu'à l'intérieur du pays et, malheureusement, les mines, contrairement à ce qui se passe dans le Maroc espagnol, sont toutes situées fort loin de la côte et des ports.

C'est ce qui a empêché jusqu'ici l'exploitation du gisement de manganèse de Bou-Arfa, situé au sud du Maroc oriental et d'où l'on a dû se contenter d'expédier par Figuig et Bou-Denib quelques lots transportés à dos de chameau. Mais comme nous l'avons dit, un chemin de fer dont les travaux sont commencés va relier Bou-Arfa à Oudjda par Berguent et Oglat Cédra. Par dahir du 6 juillet a été reconnue la Compagnie des chemins de fer du Maroc oriental, formée entre la Société des mines de Bou-Arfa et la Compagnie des chemins de fer du Maroc, pour l'exécution de cette ligne. Un autre dahir du 25 juin a heureusement approuvé la substitution de la voie de 1 m. 05 à celle de 0 m. 60 initialement prévue, et dont le débit aurait été notoirement insuffisant. Tandis qu'avec la voie de 1 m. 05, on peut hardiment envisager un débit de 100.000 tonnes par an pour Bou-Arfa seulement. Les autres mines de la région bénéficieront naturellement de cette voie ferrée. Voici l'article 28 *bis* du cahier des charges qui prévoit les tarifs spéciaux à appliquer aux minerais :

« ART. 28 *bis*. — Tarifs spéciaux pour minerais. — Le concessionnaire sera tenu de consentir aux exploitants de mines autres que la Société des mines de Bou-Arfa, les tarifs dont bénéficieront les minerais de Bou-Arfa, sous la réserve que ces exploitants souscriront aux mêmes conditions de tonnage et de régularité et de fourniture de matériel roulant nécessaire à leurs transports, et contribueront aux dépenses d'établissement de la ligne sous forme d'un supplément de prix de transport, ce supplément ne pouvant dépasser le tiers des prix totaux à la tonne kilométrique résultant des barèmes applicables aux minerais de Bou Arfa. » [...]

1927 (août) : FONDATEUR DE LA
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU MAROC-ORIENTAL.

LES RICHESSES COLONIALES
Le manganèse au Maroc
(*Le Temps*, 2 janvier 1928)

Chaque jour s'affirme davantage le développement économique du Maroc succédant à sa prise de possession politique par les moyens militaires appliqués si heureusement et avec tant de prudence par le maréchal Lyautey et ses successeurs

Le Maroc, sillonné de routes pour les besoins de la pacification, est aujourd'hui entré résolument dans la période de construction des chemins de fer, facteurs essentiels de paix et de mise en valeur des richesses naturelles d'un pays neuf.

Notre nouveau protectorat africain abonde en minerais de toute nature et dans cet ordre de choses, on y trouve des matières qui sont assez rares dans les autres parties du monde. C'est ainsi qu'au début de 1914 fut étudié un gisement de minerai de manganèse dans le Maroc-Oriental, à Bou-Arfa, étude interrompue par la guerre et reprise délibérément vers la fin de 1919.

Le minerai de manganèse, si employé en métallurgie pour sa qualité de résistance, ne cesse d'être l'objet d'une consommation mondiale de plus en plus active. Cette consommation a été de plus de 2.000.000 de tonnes avant la guerre ; elle tend à augmenter. En effet, en dehors de la fabrication des aciers fins, des aciers spéciaux et des aciers manganèse, l'emploi du minerai de manganèse se généralise par la substitution, dans la fabrication de la fonte et de l'acier, au procédé par le carbone, au fur et à mesure que la grande métallurgie est obligée de recourir aux qualités médiocres du minerai de fer.

Ainsi, les importations de la métallurgie française ont été, pour le premier semestre seulement de 1927, de 348,166 tonnes de manganèse, contre 277.367 tonnes au cours du même semestre correspondant de 1926 et de 228.487 tonnes pour la même période en 1925.

Or, le principal pays producteur de minerai de manganèse avant la guerre, la Russie (766.000 tonnes en 1912), aura, pendant longtemps encore, du mal à regagner cette production. Le groupe américain [Harriman] qui assure l'exploitation des gisements du Caucase éprouve de grandes difficultés. L'exploitation y est disséminée, le minerai est pulvérulent et contient beaucoup d'humidité et beaucoup, de silice. On est obligé généralement de l'enrichir. On a exporté du Caucase, en 1925, 406.000 tonnes prélevées en grande partie sur les stocks.

Les Indes centrales tiennent aujourd'hui la tête de la production mondiale avec 641.691 tonnes en 1925 (contre 684.000 tonnes en 1912), par onze sociétés d'exploitation dont certaines donnent déjà des signes d'épuisement.

Le gisement de la Côte-d'Or [Gold Coast](colonie anglaise) exploité depuis 1916, fournit un excellent minerai marchand ; mais les difficultés du fret y sont grandes, ainsi que celles de la main-d'œuvre. Les prévisions de l'exploitation pour 1927 portent sur 500.000 tonnes.

Au Brésil, les quelques gisements en exploitation s'épuisent rapidement. Leur production totale pour 1925 a été de 160.000 tonnes de minerai très médiocre en qualité.

En dehors de ces principaux pays producteurs, Cuba, l'Italie, la France, la Tunisie, l'Australie, l'Angleterre, se présentent avec des chiffres de production assez minimes. Ils ont été respectivement, pour ces pays, en suivant l'ordre ci-dessus, en 1924 : 28.000 tonnes, 14.200 tonnes, 3.600 tonnes, 2.755 tonnes, 4.390 tonnes, et 2.450 tonnes. La production de la France en 1925 a été de 3.200 tonnes.

La préoccupation de s'assurer des gisements de manganèse est devenue mondiale. Ni les États-Unis. ni les pays d'Europe ayant une grosse industrie métallurgique ne possèdent aujourd'hui des gisements de manganèse de quelque importance. Tous sont tributaires de l'étranger ou de leurs lointaines colonies.

*
* *

Quelle est donc l'importance du gisement de Bou-Arfa ?

À la suite des travaux de recherches et de reconnaissance dirigés par un technicien de grand savoir et d'une expérience éprouvée [Gaston Drappier], travaux n'ayant porté que sur un huitième seulement de l'horizon minéralisé reconnu, lequel est de 15 kilomètres environ, il a été constaté que le tonnage est le suivant :

Tonnage en vue : environ 1.000.000 de tonnes.

Tonnage probable : environ 10.000.000 de tonnes.

Tonnage possible : indéterminé.

La nature du gîte de Bou-Arfa est identique, au point de vue géologique et par la régularité de sa formation minéralisée, aux gros gisements de fer de l'Afrique du nord, avec la différence qu'ici, le fer est remplacé par du minerai de manganèse.

Sans chercher à déterminer la réserve théorique du gîte, les techniciens le connaissant à fond déclarent qu'on est pratiquement en présence d'un gisement pouvant assurer une exploitation techniquement et industriellement toujours progressive, pendant plusieurs générations.

La formation exceptionnellement régulière du gisement est rehaussée par les qualités et la teneur du minerai dont les variétés sont :

1° Minerai métallurgique courant :

Teneur moyenne entre 45 et 50 % de manganèse métal (prix de vente franco port Europe environ 425 francs la tonne) ;

2° Protoxyde de manganèse pour aciers fins, aciers spéciaux et aciers-manganèse :

Teneur de 60 % de manganèse (prix de vente franco port Europe : environ 675 francs la tonne) ;

3° Bioxyde chimique :

Teneur moyenne de 85 à 92 % de bioxyde de manganèse (prix de vente franco port Europe : environ de 1.200 à 1.350 francs la tonne).

Le minerai de manganèse de Bou-Arfa est dense, rocheux, contenant très peu de silice, presque pas d'humidité, pas d'arsenic, et pratiquement pas de soufre ni de phosphore.

Nous avons dit tout à l'heure quels étaient les emplois du minerai de manganèse dans la métallurgie. Le bioxyde chimique ou peroxyde de manganèse est employé dans l'industrie du verre, où, additionné à la pâte, il fait fonction de décolorant. Dans l'industrie électrique et dans la téléphonie sans fil, il sert pour la fabrication des piles sèches. La consommation mondiale annuelle est d'environ 40.000 tonnes. Son emploi pourrait se généraliser si le minerai se vendait moins cher. Son prix élevé est dû à la rareté de sa provenance et au traitement coûteux pour son enrichissement.

Ajoutons que la France n'aura plus, dans un avenir prochain, à souffrir de la rareté de la production du minerai de manganèse. En effet, en vertu d'un accord intervenu le 15 juillet 1925, entre le ministère français des travaux publics et la Société des mines de Bou-Arfa, celle-ci réservera à la métallurgie française le tiers de sa production. Un représentant de cette métallurgie, agréé par le ministre des travaux publics, siège au conseil d'administration de la société de Bou-Arfa.

*

* *

Ici se pose la question du transport du minerai au port d'embarquement. Disons tout de suite que sans attendre l'ouverture d'une ligne de chemin de fer pour cet objet notamment, le minerai de bioxyde chimique est exporté par des caravanes de chameaux et par des camions grâce à sa teneur et à son prix de vente élevés.

Mais la Société de Bou-Arfa a obtenu, en avril 1927, conjointement avec la Compagnie des chemins de fer du Maroc, dans laquelle les principaux intéressés, au point de vue technique, sont les compagnies de chemins de fer Paris-Orléans et Paris-Lyon-Méditerranée, la concession de la ligne de 1 m. 05 entre Oudjda et Bou-Arfa, d'environ 300 kilomètres de développement.

La ligne est déclarée d'intérêt général et sa réalisation contribuera puissamment, comme le voulait la résidence, à la colonisation et au développement du Maroc-Oriental, jusqu'à présent assez déshérité.

Les concessionnaires ont constitué une filiale sous le nom de « Compagnie des chemins de fer du Maroc-Oriental », chargée de la construction et de l'exploitation de la ligne concédée, filiale dans laquelle la société de Bou-Arfa s'est réservé une participation de 48 %.

On peut présumer que la ligne de chemin de fer d'Oudjda à Bou-Arfa sera une des principales branches du futur Transsaharien. (Rapport de la mission Gilles-Cardin pour l'étude du Transsaharien, présenté aux ministères des travaux publics et des colonies et au conseil supérieur de la défense nationale.)

En effet, elle devra assurer le transport des produits d'exploitation de la société Bou-Arfa, laquelle, en dehors du manganèse, possède dans la même région des gisements de fer, de plomb et de cuivre, ainsi que des produits d'exploitation des autres compagnies minières se trouvant sur le parcours de la ligne.

En dehors du trafic minier, elle devra assumer l'évacuation de l'alfa et des produits agricoles de la région.

L'État chérifien, qui contribue financièrement à la réalisation de la ligne Oudjda-Bou-Arfa s'est réservé une participation normale dans les bénéfices de la Compagnie des chemins de fer du Maroc-Oriental, dont les travaux d'exécution sont en cours et qui, en attendant l'aménagement d'un port marocain plus proche, permettront le transport du minerai via Oran, avant la fin de l'année 1929.

La Société des mines de Bou-Arfa s'est engagée vis-à-vis de la Compagnie des chemins de fer du Maroc-Oriental à lui confier le chargement d'un minimum de 80.000 tonnes de minerai pour la première année de son exploitation et de 200.000 tonnes pour la cinquième année.

La société de la mine prévoit l'achèvement total de toutes les installations secondaires de l'exploitation pour la cinquième année, époque à laquelle la production annuelle pourrait être maintenue sur la base de 200.000 tonnes ou poussée jusqu'à 300.000. À partir de ce moment, et en tenant compte de la réserve habituelle de la société, on pourrait dire avant ce moment, la production sera seulement subordonnée à des facteurs d'ordre commercial, la capacité industrielle et technique du gisement devenant

quasi illimitée et ne dépendant que de l'aménagement de nouveaux secteurs à l'intérieur du domaine, minier du djebel Bou-Arfa.

Nous ne saurions terminer ce long exposé sans faire remarquer que la politique de paix préconisée par le gouvernement français et par le gouvernement du protectorat marocain prend, depuis la fin de la guerre du Rif, une ampleur dont on doit savoir gré au résident général et à tous ses services. En effet, cette politique permet de développer un système de colonisation qui, d'ici quelques années, fera du Maroc un des centres de production les plus riches, d'où l'industrie de la métropole pourra, sans frais de change, tirer les matières premières indispensables à ses fabrications.

On ne peut, d'ailleurs, oublier que le nouveau sultan et son makhzen sont les plus précieux auxiliaires du représentant de la France dans son œuvre au Maroc.

Société des mines de Bou-Arfa
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 février 1928)

On annonce la mise en adjudication du lot n° 5 de la ligne de chemin de fer d'Oudjda à Bou-Arfa concédée à la Compagnie des chemins de fer du Maroc-Oriental*.

On confirme d'autre part que les travaux intérieurs et extérieurs à la mine de manganèse se poursuivent normalement et de façon satisfaisante. Contrairement à [certains] bruits tendancieux, on ne rencontre aucune difficulté de recrutement du personnel indigène. Celui-ci est de plusieurs centaines d'ouvriers depuis le mois d'octobre, sans compter les ouvriers occupés dans les travaux à la [...] dans la construction de la ligne de chemin de fer.

Enfin, la première section de la centrale électrique de Bou-Arfa a été mise en marche définitive depuis un certain temps déjà et une centrale d'air comprimé est également en marche dans la région d'Hamarourt située à 3 kilomètres du premier siège d'exploitation d'Aïn-Béida.

Mines de Bou-Arfa
(*Le Journal des finances*, 25 et 27 mai 1928)

La Société des mines de Bou-Arfa a été constituée en 1922, sous le patronage d'Aguilas, pour exploiter des gisements de manganèse situés à Bou-Arfa (Maroc), à 258 kilomètres d'Oudjda et 125 kilomètres de Figuig, dans une région éloignée de tout moyen de communication. D'après les rares renseignements que l'on ait sur cette affaire, le gisement contiendrait 1 million de tonnes de minerai prouvé, et 10 millions de tonnes probables. Le minerai métallurgique courant se vend 425 fr. la tonne franco bord port de débarquement, mais on en tire du bioxyde de manganèse dont le prix atteint 1.300 francs.

Quels peuvent être les prix de revient à la mine de Bou-Arfa ? Il est bien difficile de le dire ; mais les conditions d'exploitation ne paraissent pas particulièrement avantageuses.

En dehors des déclarations émanant de la Société, on ne possède que celles d'un collaborateur de l'Agence Fournier. qui, ayant parcouru la région des hauts plateaux du Maroc-Oriental, compare la colline de Bou-Arfa à une île dans une plaine désertique ; il a constaté la présence de quelques ouvriers indigènes, s'est rendu compte de l'état des travaux, et en conclut que l'exploitation ne pourra pas être rémunératrice avant plusieurs années. Nous citons cette opinion sans pouvoir l'apprécier, car il est à peu près impossible de trouver d'autres témoignages au sujet de Bou-Arfa. La question du

transport des indigènes au lieu d'exploitation et de l'expédition des minerais est cependant résolue en principe par le fait que le gouvernement chérifien a concédé à la Compagnie des Chemins de fer au Maroc-Oriental, créée à cet effet, la construction d'une ligne à voie de un mètre qui reliera Bou-Arfa à Oudjda.

D'après le conseil d'administration de Bou-Arfa, cette ligne entrerait en exploitation vers le milieu de 1929. On envisage une production annuelle de 80.000 tonnes dès 1930, pouvant s'élever progressivement à 200.000 tonnes à partir de 1935, — ce qui représenterait une exploitation considérable. La question est de savoir si tout cela pourra être réalisé très facilement dans un pays où la main-d'œuvre est aussi difficile à recruter.

Le capital social est actuellement de 35 millions, en 70.000 actions de 500 francs, pouvant être porté à 40 millions. L'apporteur de la concession a reçu 10.000 parts ayant droit à 30 % des bénéfices, après attribution de l'intérêt statutaire de 6 % aux actions. Il a reçu en outre une redevance considérable, 12 % du minerai extrait, plus 1.000.000 francs en espèces.

Les parts de fondateur se traitent actuellement au marché hors-cote à 12.500 : les apports se trouvent ainsi représentés dans l'affaire par la somme impressionnante de 125 millions, non compris la redevance, qui, selon les prévisions de production, représenterait, en 1934, une valeur de dix millions par an. Un joli denier vraiment.

Les actions s'échangent à 3.000 ; la capitalisation boursière des actions et des parts s'établit ainsi à 335 millions. On avouera que pour une affaire aussi mal connue — et, par le peu que l'on connaît, aussi discutable — c'est un beau tour de force à l'actif de ceux qui tiennent le marché des titres.

Société des mines de Bou-Arfa
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1928)

Les comptes de l'exercice 1927, qui ont été approuvés par l'assemblée du 29 juin, ne comportent pas encore de compte d'exploitation, bien qu'on ait déjà vendu du minerai.

Le rapport du conseil signale que les travaux et les installations sont poursuivis à la mine avec la plus grande activité. L'embranchement de chemin de fer qui reliera la mine à la gare d'échange est en construction. La traction sur ce parcours sera électrique. Dans la centrale Diesel, une première unité de 300 CV est en marche, deux autres vont suivre. La perforation mécanique sera intégralement assurée dans quelques mois. Aux constructions ouvrières se sont ajoutés un économat, une infirmerie, une bibliothèque et un cinéma, nécessaires à une population ouvrière qui comprend déjà plus de 450 ouvriers.

Les travaux de recherche ont mis à jour des parties minéralisées en galène, mais en raison de la concentration du travail sur le gisement de manganèse, la prospection n'est pas poussée pour le moment sur les autres gisements. On a trouvé de bonnes indications de plomb argentifère, mais il est encore prématuré d'en parler.

M. Mercier⁷ est rentré comme administrateur, désigné par le ministre des Travaux publics pour représenter la sidérurgie française.

Au cours de la discussion, il a été déclaré que la mine possédait des minerais de toutes les qualités depuis 45 à 52 % pour les usages métallurgiques jusqu'à des minerais presque purs qui sont en usage dans les piles électriques.

La mine doit pouvoir produire 80.000 tonnes la première année d'exploitation, 150.000 tonnes la deuxième année et beaucoup plus par la suite, si les besoins se

⁷ Probablement Jean Mercier, fondé de pouvoirs des Petits-fils de François de Wendel. Obsèques dans *Le Journal des débats*, 18 janvier 1931.

manifestent. On pourra exploiter une partie du gisement à la pelle à vapeur, lorsque la ligne de chemin de fer sera établie. On compte que la ligne sera terminée pour la fin de 1929.

Le minerai tout-venant de qualité moyenne vaut actuellement 700 francs la tonne.

Mines de Bou-Arfa

(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des TP*, 20 septembre 1929)

Société anonyme française constituée le 11 août 1922 pour 99 ans.

Siège social : 98, rue de la Victoire.

Reg. commerce : 211.398 Seine.

Conseil d'administration : M. [Léon] Mougeot, prés. ; M. R.-A. Kröller [Wm. H. Müller, Rotterdam], adm. dél. ; MM. P[aul] Benazet, Kolnar Gruenblat, [baron] A[rmann] de Saint-Didier, Anthony-Georges Kröller, G[ustave] Müller-Nico, P[ierre] Tallon [Cie d'Aguilas], [Robert] Jobin⁸, [Victor] Berti [Bq comm. Maroc], [Lucien] Michaux [Phosphates tunisiens. Commissaires des comptes : MM. Lemesle et Noyau.

Capital social actuel : 35 millions en 70.000 act. de 500 fr. À l'origine, 5 millions de fr. porté, en 1925, à 10 millions puis, en 1927, au chiffre actuel.

Actions : 70.000 act. de 500 fr. libérées.

Parts de fondateur : 10.000 parts de fondateur, sans valeur nominale (n° 1 à 10.000), attribuées en rémunération d'apports, participent aux bénéfices comme ci-dessous et, en cas de liquidation, à 30 % du surplus d'actif. Statutairement, il a été formé une Société civile des porteurs de parts.

Obligations : Au bilan au 31 décembre 1927, il n'existait pas d'obligations.

Répartition des bénéfices : 1° 5 % à la réserve légale ; 2° 6 % aux act. ; 3° 10 % au conseil ; 4° tous prélèvements de prévoyance, s'il y a lieu. Le solde à raison de 70 % aux actions et 30 % aux parts.

Attributions au conseil : Jetons de présence et participation aux bénéfices comme ci-dessus.

Notice. — Les gisements s'étendent à 250 kilomètres au sud d'Oudjda, au Maroc, et couvrent 47.000 hectares. Les permis de recherche ont été apportés par M. Drappier qui à reçu, en contrepartie, la totalité des parts de fondateur et touchera une redevance de 12 % sur le produit des minerais vendus. En outre, M. Drappier a reçu pour paiement des constructions et autres droits immobiliers ainsi que ses sous-études et démarches, la somme de 1.600.000 fr. en espèces.

Les minerais de manganèse contenus par les gisements sont riches, et varient, en teneur, de 45 à 90 %.

Le problème du transport a été résolu par la construction d'une ligne reliant Bou-Arfa à Oudjda, et dont l'exploitation a été confiée à une société filiale, Compagnie du chemin de fer du Maroc-Oriental, dans laquelle Bou-Arfa détient une participation de 48 %. La ligne sera vraisemblablement ouverte vers le début de 1930.

Les comptes, jusqu'à présent, se soldent sans compte de pertes et profits, la société étant en voie d'installation.

⁸ Robert Jobin : ingénieur ECP. En 1910, directeur des mines de Tizi-N'Taga, près Rovigo, il est victime d'une attaque crapuleuse. À la fin de cette année-là, il devient directeur de la mine de Timezrit (filiale commune du hollandais Wm. H. Muller et Cie et de la Cie d'Aguilas). Après la Première Guerre mondiale, on le retrouve dans d'autres filiales d'Aguilas — dont il sera brièvement administrateur — : Mines de Bou-Arfa, puis Société algérienne des mines (transformée en Société algérienne des mines de Geldaman) et Société des mines de la Kabylie.

Les actions et les parts ont été introduites le 17 septembre au marché officiel au comptant, à 2.750 l'action et 10.700 la part.

ENTRÉE EN SCÈNE DES MÉTALLURGISTES FRANÇAIS

MAROC

Société des mines de Bou-Arfa

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} novembre 1929)

Les actionnaires et porteurs de parts de cette société sont convoqués en assemblée extraordinaire pour le 8 novembre. Le conseil demandera l'autorisation d'émettre des actions payables en espèces et la suspension, à titre partiel et exceptionnel, de l'exercice du droit de préférence appartenant aux actionnaires et aux porteurs de parts, en vue de réserver la souscription d'une partie des actions nouvelles aux usines sidérurgiques françaises consommatrices de manganèse.

MINES DE BOU-ARFA

(*Le Journal des débats*, 10 novembre 1929)

Une assemblée extraordinaire, réunie le 8 novembre, a voté l'augmentation du capital de 35 à 52 millions de francs, par la création de 34.000 actions de 500 francs, dont 5.850 seront réservées aux Usines sidérurgiques françaises, consommatrices de manganèse, représentées par la Compagnie des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt et par la Société du manganèse.

COMPAGNIE D'AGUILAS

(*Le Temps*, 18 novembre 1929)

Aguilas, qui possède des intérêts dans Bou-Arfa et dont l'augmentation de capital projetée se réfère à cette participation, est inchangé à 300.

Bou-Arfa

(*Le Temps*, 2 décembre 1929)

Dans une série d'études remarquables que M. Ladreit de Lacharrière publie dans *Afrique française* (septembre-octobre), sur « le Maroc de 1929 », l'auteur évoque en termes saisissants le renouveau du Maroc-Oriental.

« Longtemps, par une sorte d'injustice qu'expliquaient d'ailleurs bien des causes générales, la région d'Oudjda, malgré un très bel effort de colonisation, s'anémia. Elle se considérait plus qu'on ne la considérait d'ailleurs comme l'enfant pauvre du Maroc ; elle ne bénéficiait d'aucun des avantages algériens et le Maroc semblait l'oublier. Les découvertes minières récentes, le programme ferroviaire pour lequel les prévisions totales se montent à un milliard, font oublier les mauvais jours.

La construction à voie normale du Fez-Oudjda se raccordant à la ligne de Marnia celle du Nemours-Bou-Arfa vont faire d'Oudjda une des plaques tournantes de l'économie marocaine et nord-africaine. »

Il est particulièrement intéressant de noter que cet essor donné au Maroc-Oriental est dû non à des raisons de politique ou de conquête, « mais au jeu des forces, économiques éveillées par la France ».

La Compagnie des chemins de fer du Maroc-Oriental — formée par la Compagnie des chemins de fer du Maroc et la Société des mines de Bou-Arfa, concessionnaires de la voie de 1 m. 5 d'Oudjda à Bou-Arfa, en construction depuis 1927 — a été invitée par le gouvernement chérifien à changer son projet et à construire cette ligne de 325 kilomètres non plus à voie étroite mais à voie normale. Un avenant est intervenu à ce sujet entre les parties, le 24 novembre 1928.

D'autre part, suivant un accord conclu en juillet 1928, par les représentants des administrations algérienne et marocaine, le Maroc construira à bref délai, à ses frais, une ligne à voie normale d'Oudjda à Nemours, de 60 kilomètres de longueur, l'Algérie s'engageant de son côté à pourvoir aux aménagements du port de Nemours, qui servira de port d'évacuation des matières pondéreuses du Maroc-Oriental.

Ainsi, les minerais (manganèse, fer, plomb et cuivre) provenant du domaine minier régional de la Société de Bou-Arfa pourront être évacués, sans subir de transbordement, par cette voie Méditerranée-Bou-Arfa prolongée, comme il est question, vers le sud-ouest, cette ligne desservira les mines de plomb et de zinc reconnues dans cette région, comme elle desservira dans sa partie nord les gisements de charbon du Djerada, ainsi que les mines de plomb connues ou en voie de reconnaissance dans la région d'Oudjda.

Par son accès aux régions sahariennes, cette ligne peut être considérée comme une amorce du transsaharien, ou même du transafricain, comme l'envisage le général Messimy dans son intéressant article sur cette question, publiée dans *l'Illustration* du 24 août 1929.

Le *Temps économique et financier* a déjà consacré, (il y a près de deux ans) des études à l'Entreprise minière Bou-Arfa, qui a permis de projeter et de réaliser la ligne de chemin de fer dont nous parlons plus haut.

Cette société a fourni un effort intense et ininterrompu depuis dix ans en vue de la mise en valeur et de l'aménagement de son gîte de manganèse de Bou-Arfa, en attendant de faire de même pour les autres points de son domaine minier.

Nous avons sous les yeux une étude très approfondie faite sur la valeur industrielle et économique de Bou-Arfa, portant l'estampille d'un technicien de grande expérience, connaissant à fond les gisements de l'Afrique du nord : M. Berthon, qui fut, pendant de très nombreuses années, à la tête du service des mines de notre protectorat de Tunisie.

Cette étude corrobore ce que nous avons dit il y a deux ans et signale les heureux résultats obtenus par le développement des travaux exécutés depuis lors, et les nouvelles perspectives qu'ils ouvrent.

Nous allons nous référer à cette étude très documentée pour donner en résumé un aperçu de l'entreprise, et de son importance au point de vue de l'économie nationale.

Sans entrer dans les détails, disons que la nature du gîte de Bou-Arfa est identique au point de vue géologique et par sa formation, « montrant la même régularité qu'un gîte sédimentaire », aux gros gisements de fer de l'Afrique du nord, avec la différence qu'ici, le fer est remplacé par du minerai de manganèse.

On trouve à Bou-Arfa trois qualités de minerais oxydés : 1° du minerai métallurgique courant titrant en moyenne 45 % de manganèse métal, qui constitue le tonnage principal ; 2° le protoxyde de manganèse pour aciers fins aciers spéciaux et aciers au manganèse, pouvant atteindre 60 % de manganèse métal ; 3° le bioxyde de manganèse, minerai chimique beaucoup plus rare, titrant de 85 à 92 % de Mn O₂.

Le minerai de Bou-Arfa, dense, rocheux, contient peu de silice, très peu d'humidité, pas d'arsenic et pratiquement ni soufre ni phosphore.

Le tonnage du minerai « en vue », tracé et cubé, est passé de 1 million de tonnes en 1927 à 2 millions de tonnes en juin 1929 dont près de la moitié préparé à être exploité en carrière.

Les réserves justifiées par l'extension des travaux de reconnaissance ont également doublé depuis deux ans, passant de 10 millions à 20 millions de tonnes en juin 1929. Quant à la réserve théorique du gîte, les techniciens admettent qu'on est en présence d'un gisement pouvant assurer une grosse exploitation, industriellement toujours progressive, pendant plusieurs générations.

La société envisage d'arriver rapidement à évacuer 200.000 à 300.000 tonnes par an. Lorsqu'elle aura conquis une place importante sur le marché mondial, grâce à la qualité de son minerai et son excellente posture pour soutenir toute concurrence avec les autres producteurs, il n'y aura aucune difficulté d'ordre technique pour dépasser largement ce tonnage, vu l'extension du gisement et sa grande consistance

La production mondiale en minerai de manganèse, atteint annuellement environ 2.700.000 tonnes :

Indes britanniques	800.000
Russie	700.000
Gold Coast	500.000
Brésil	300.000
Égypte (Sinai)	120.000
États-Unis	60.000
Divers	200.000

La consommation de l'industrie sidérurgique, toujours en progression, absorbe 90 % de cette production sous forme de ferro-manganèse, silico-manganèse ou spiegels.

Tous les ferro-alliages sont fabriqués en partant du manganèse.

Il est important de constater que ce minerai ne se trouve en grande quantité dans aucun des grands pays métallurgiques européens producteurs de fonte et acier : Angleterre, Allemagne, France, Belgique, Pologne, etc., ni aux États-Unis.

Pour assurer leurs besoins, soit en minerai, soit en ferro, et acquérir une certaine indépendance, les pays consommateurs se sont efforcés de contrôler les grands gisements producteurs par une sorte de compétition mondiale du manganèse un peu analogue à celle du pétrole entre groupes puissants cherchant à accaparer les gisements.

Les Américains ont tenté de mettre la main sur les gisements du Caucase par l'intermédiaire du groupe Harriman, de même qu'ils cherchent à contrôler le gisement de la Gold Coast en vue d'alimenter leurs usines.

Un groupe métallurgiste anglais fait en commun ses achats aux Indes, où il contrôle la principale société d'exploitation des provinces centrales.

En France, la « Société du manganèse », constituée par les métallurgistes, effectue pour leur compte les achats de minerais nécessaires, ce qui permet de grouper les ordres, d'affréter des bateaux complets et de répartir ensuite le tonnage de minerai entre les divers participants.

La consommation française ressort annuellement à environ 700,000 tonnes de minerai de manganèse provenant presque exclusivement de pays lointains : les Indes, le Caucase, la Gold Coast, le Brésil, le Sinai.

Aussi la découverte des importants gisements de Bou-Arfa et les efforts poursuivis par cette société pour les mettre en valeur ne pouvaient-ils laisser indifférents les pouvoirs publics, qui ont immédiatement considéré l'affaire comme intéressant à un haut degré la balance du commerce, l'industrie métropolitaine et les besoins de la défense nationale.

Ainsi, sur l'intervention du gouvernement français et sous ses auspices, un accord est déjà intervenu entre les sociétés des mines de Bou-Arfa et les représentants de la métallurgie française, aux termes duquel Bou-Arfa réserve à cette métallurgie une partie de sa production aux prix du marché mondial. En outre, toutes les principales usines sidérurgiques françaises consommatrices de manganèse font aujourd'hui partie de la Société de Bou-Arfa, en qualité d'actionnaires, et un représentant de cette métallurgie, agréé par le ministre des travaux publics, siège au conseil d'administration de cette société.

Par la mise en valeur de Bou-Arfa et la découverte possible d'autres gisements signalés dans le Maroc occidental, la métropole pourra sans doute, dans l'avenir, se passer de la grosse importation en provenance de pays étrangers.

Les minerais de manganèse de Bou-Arfa auront donc un débouché tout naturel dans la métropole et dans les autres pays d'Europe. Leur éloignement de la côte n'est pas excessif et leur transport par chemin de fer a été fixé à un tarif relativement avantageux, que la société a pu s'assurer en compensation du grand effort financier qu'elle a fourni pour la construction de la voie, conjointement avec le protectorat du Maroc et la compagnie concessionnaire de la ligne.

De plus, l'avantage considérable que présente son port sur la Méditerranée, c'est que le fret correspondant, pour les exportations vers la France, l'Allemagne, la Belgique ou l'Angleterre, ressort généralement à 5 shillings, alors que le fret des Indes à Dunkerque ou Anvers s'élève à 18 shillings au minimum, d'où un gain par tonne de 13 shillings, soit 80 francs.

Comme l'a fait remarquer M. Lucien Saint, résident général de France au Maroc, dans son discours du 2 juillet dernier à Rabat, devant le conseil du gouvernement, « le Maroc sera prochainement en état de concurrencer sur le marché du manganèse les producteurs actuels. »

Doté d'un point d'eau important soigneusement aménagé, permettant l'irrigation des plantations, la création de jardins et de bornes-fontaines, le centre de Bou-Arfa, près de l'Aïn-Béida, apparaît aujourd'hui comme une oasis dans une région désertique, avec sa végétation récente et son grand village minier du plus riant aspect : maison de direction, maisons d'employés, bureaux, laboratoires, garages, cités ouvrières pour Européens et pour indigènes ; économat et dépendances, maisons d'école, restaurant, cinéma, infirmerie, éclairage électrique.

Les installations afférentes à la mine comportent principalement une centrale de 900 CV avec 3 moteurs Diesel identiques de 300 CV chacun, groupe électrogène et accumulateurs, compresseurs d'air ; vastes ateliers de forge, d'ajustage, d'appareillage électrique, de menuiserie, de charpenterie, magasins largement approvisionnés, dépôts d'hydrocarbures, parc à bois, grande poudrière, etc.

Tous les chantiers d'exploitation souterrains ou à ciel ouvert sont pourvus de canalisations à air comprimé et de marteaux perforateurs pour l'abatage.

Les installations de tout genre, voie de desserte des chantiers, voies d'accès aux trémies, trémies de chargement des grands wagons, embranchement minier à voie normale, sont très avancés et en mesure d'être achevées vers la fin de l'année, le matériel utile, notamment les grosses pièces des trémies, étant en place ou à pied d'œuvre.

« La mine de Bou-Arfa, déjà largement aménagée et parfaitement outillée, apparaît donc en mesure de commencer ses expéditions de minerais dès le 1^{er} janvier 1930 ». Mais par suite du retard sur la date prévue pour le début de l'évacuation du minerai,

retard dû à la substitution de la voie normale à la voie étroite antérieurement commencée, la mine sera obligée de stocker sur place son minerai extrait. Le tonnage minimum prévu pour le début sera naturellement augmenté de ce fait.

Les services du protectorat et la compagnie concessionnaire ne ménagent pas leurs efforts pour hâter l'achèvement de cette ligne, et comme l'a déclaré le conseil d'administration de la société lors de son assemblée ordinaire en juin 1929, l'année 1930 ne s'achèvera pas sans que le rail ait atteint Bou-Arfa, et qu'on puisse entreprendre l'évacuation des stocks que la mine aura constitués d'ici là. »

Tel est le bref exposé, général et pratique d'une évolution qui, partant évidemment de la base d'une saine entreprise industrielle, sert de levier au développement d'une vaste région, devant laquelle s'ouvrent toutes possibilités économiques et une transformation sociale dans le sens le plus moderne, sous les auspices de la sage administration de notre protectorat au Maroc.

BOU-ARFA
(*Le Temps*, 27 janvier 1930)

Actions et parts Bou-Arfa sont respectivement négociées à 2,060 et 10,000, en ferme tendance par conséquent. À l'assemblée extraordinaire tenue cette semaine, il a été confirmé, que les travaux de la ligne de chemin de fer d'Oudjda à Bou-Arfa seront achevés à la fin de l'année, ce qui aura d'heureuses conséquences pour l'exploitation.

Société des mines de Bou-Arfa
(*La Journée industrielle*, 1^{er} février 1930)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a ratifié l'augmentation de capital définitivement porté de 35 à 52 millions

L'assemblée a, en outre, approuvé l'avantage accordé au groupement des usines sidérurgiques représenté par la Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt et par la Société du Manganèse par l'attribution à ce groupement de 5.850 actions entièrement libérées de la Société des Mines de Bou-Arfa pour la somme globale de 3 millions 510.000 francs.

L'assemblée a, de plus, apporté des modifications à l'article 42 des statuts afin de porter le montant des primes démission à des comptes spéciaux.

L'assemblée des porteurs de parts, tenue ensuite, a approuvé, en ce qui la concerne, les résolutions approuvées par les actionnaires.

BOU-ARFA
(*Le Temps*, 2 février 1930)

L'assemblée extraordinaire du 31 janvier a approuvé le rapport du commissaire aux apports chargé d'apprécier les avantages pouvant résulter des droits de souscription accordés à certaines sociétés métallurgiques françaises consommatrices de manganèse, lors de la dernière augmentation de capital. En conséquence, cette augmentation du capital, de 35 à 52 millions, se trouve définitivement réalisée.

L'assemblée extraordinaire a également modifié l'article 42 des statuts qui traite du remboursement, en cas de dissolution, des primes d'émission. L'assemblée extraordinaire des porteurs de parts a ratifié ces résolutions.

BOU-ARFA

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 février 1930, p. 144)

Une A.G.E. réunie le 31 jan. a ratifié l'augmentation du capital social qui se trouve ainsi définitivement porté de 35 à 52 MF ; elle a approuvé également l'avantage accordé au Groupement des usines sidérurgiques qui réunit un cap. social de 2.179.242.000 fr. et qui est représenté par la Cie des forges de la Marine et d'Homécourt et par la Soc. du manganèse, par l'attribution à ce groupement de 5.850 actions entièrement libérées de la Soc. des mines de Bou-Arfa pour la somme globale de 3.510.000 fr.

Les travaux de la voie ferrée d'Oudjda à Bou-Arfa se poursuivent activement mais il est peu probable qu'ils soient terminés cette année.

APPRÉCIATIONS

(Le Journal des chemins de fer, des mines et des TP, 29 mars 1930)

L'action et la part Bou-Arfa, qui se sont longtemps négociées sur le marché hors cote, ont été introduites au par[quet] : action 1.700, part 8.500 fr. La perte pour les acquéreurs est donc de plus de 30 % sur l'action et de 20 % sur la part.

Ainsi se justifie une nouvelle fois, que les excès se paient tôt ou tard et que les introductions à des cours majorés sont génératrices des plus sérieux déboires.

La Société Bou-Arfa, créée en 1922 pour exploiter des gîtes manganésifères aux confins algéro-marocains, situés à 250 km d'Oudjda et 125 km de Figuig, détient des permis de recherches sur une étendue considérable de 47.000 hectares. On a reconnu sur la zone prospectée, outre la présence du manganèse, principal métal exploité, la présence de plomb, de cuivre et de fer. La société, jusqu'à présent, s'est équipée pour la seule exploitation du manganèse, métal cher, particulièrement recherché par la grosse métallurgie pour la fabrication de certains aciers spéciaux à haute résistance. Suivant les dires de la société, on aurait reconnu, à l'heure actuelle, un amas considérable qui ne serait pas inférieur à un million de tonnes de minerais prouvé et à 10 millions de tonnes de minerais probables. Le prix marchand de ce minerai oscille aux environs de 450 fr. la tonne pour le minerai courant, et jusqu'à 1.100 fr. pour le peroxyde de manganèse à 90 %.

En acceptant même les chiffres de la société qui prévoit une extraction de 80.000 tonnes pour les exercices 1930 et 1931, on voit immédiatement combien les cours boursiers sont aventurés et la part d'imagination qui rentre dans l'évaluation de l'action Bou-Arfa. En reprenant comme chiffre de départ 500 fr. la tonne, une production de 80.000 tonnes ferait ressortir un bénéfice net qui ne serait pas supérieur, toutes dépenses et amortissement déduits, à une quinzaine de millions. C'est absolument insuffisant pour justifier une capitalisation actuelle qui est encore de 260 millions.

Il faut, en effet, tenir compte que la société a été grevée dès son début d'exigences considérables de l'apporteur du gisement. Celui-ci M. Drappier, a reçu, outre 10.000 parts de fondateur ayant droit à 30 % des bénéfices, 1.600.000 fr. en espèces et 200.000 fr. pour ses études, une redevance de 12 % sur les minerais du gisement apporté par lui.

En passant, notons que la Chambre syndicale des agents de change de Paris, dans la notice qu'elle a publiée pour l'introduction des actions Bou-Arfa au parquet, a totalement oublié de faire mention des avantages considérables qui ont été impartis à M. Drappier. Nouveau témoignage du soin qui est apporté à l'établissement d'une documentation officielle, seule garantie de l'épargne ⁹.

D'autre part, la société exploite dans une région complètement désertique : il lui a fallu résoudre la question du transport par l'établissement coûteux d'une voie ferrée normale de 230 km ; il lui faudra résoudre le problème épineux de la main-d'œuvre, question qui se pose avec acuité dans tous les gisements de l'Afrique du Nord et qui sera encore plus redoutable ici en raison de la position géographique des mines à exploiter.

La Sté Bou-Arfa a, enfin, tenu à se singulariser d'étrange façon. En portant son capital de 35 à 52 millions dans les derniers mois de 1929, elle a fait souscrire ses actions à 1.500 fr. à ses actionnaires tandis qu'elle réservait 5.850 actions aux Aciéries de la Marine et la Sté du Manganèse pour le prix de 600 fr. On est conduit à penser que les Aciéries de la Marine sont mieux placées que personne pour connaître la valeur actuelle de l'action Bou-Arfa et que le chiffre de 600 fr. auquel elle a consenti à souscrire représente vraisemblablement une appréciation proche de la vérité. Ce sont là, en tous cas, des procédés infiniment désagréables et qui ne sont pas fait pour attirer les capitalistes vers une société qui joint à une incertitude de résultats le plus complet mépris du droit légitime de ses participants. Derniers cours : Actions 1.700 fr. — Parts 8.500 fr.

MINES DE BOU-ARFA
(*L'Africain*, 16 mai 1930)

Les actionnaires sont informés que, en conformité de l'article 8 des statuts, le conseil d'administration a décidé de procéder à l'appel des deuxième et troisième quarts, soit 250 francs par titre, sur les actions nouvelles numéros 75.851 à 104.000.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 24 mai 1930)

Au cours de l'exercice écoulé, ... la compagnie a pris des participations dans plusieurs affaires s'occupant de l'exploitation du sous-sol marocain : ... la Société des mines de Bou-Arfa.

Mines de Bou-Arfa
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 juin 1930)

L'assemblée ordinaire tenue le 27 courant a approuvé les comptes de l'exercice 1929. La société n'étant pas encore entrée dans la période industrielle, Il n'a pas été établi de compte de profits et pertes.

L'assemblée a également réélu MM. Le Troquer et E.-A. Kroeller.

⁹ En fait, le *Journal des chemins de chemins de fer* avait mentionné cette redevance dans son précédent article (20 septembre 1929), publié à l'occasion de l'introduction au Parquet, preuve qu'elle n'a été nullement dissimulée.

Le rapport du conseil indique que les installations générales de la mine sont terminées, à l'exception de l'atelier de lavage et de préparation du bioxyde, dont l'achèvement ne demandera du reste qu'un court délai. Les expéditions de minerais pourront être commencées dès que le rail atteindra Bou-Arfa. En attendant cette date, on procède à l'extension des traçages, et, après extraction et triage, à la constitution de stocks des diverses catégories de minerais. D'autre part, les travaux de reconnaissance du gisement ont été poursuivis et ont développé, dit le rapport, dans des conditions satisfaisantes, les zones à exploiter. Enfin, des mesures vont être prises pour poursuivre les prospections, interrompues depuis deux ans, dans les divers permis de recherches dont la Société est titulaire, notamment à Djahifat.

En ce qui concerne le chemin de fer d'Oudjda à Bou-Arfa, la pose de la voie, commencée vers la fin de 1929, est activement poussée et doit être terminée dès les premiers jours de 1931. Par ailleurs, toutes dispositions ont été prises pour que l'embarquement des minerais à Oran puisse s'effectuer à la date prévue : cette situation sera d'ailleurs, purement temporaire, la société ne pouvant disposer d'un débouché sur mer dans des conditions satisfaisantes que lorsqu'elle aura la disposition d'un port à proximité d'Oudjda.

MINES DE BOU-ARFA
(*L'Africain*, 8 août 1930)

L'assemblée annuelle, tenue le 27 juin, a approuvé le bilan au 31 décembre 1929 ne comprenant pas encore de compte « Profits et pertes », la société n'étant pas entrée dans la période industrielle.

DÉPARTEMENT D'ORAN
REVOIL-BENI-OUNIF
(*L'Écho d'Alger*, 8 août 1930)

Départ. — Le mois de juillet fut marqué par de nombreux départs de fonctionnaires dont les familles, ayant vécu de bien longues années à Béni-Ounif, s'étaient attachées à toute la population.

C'est ainsi qu'après le départ des familles Reumaux et Champouillon, nous voyons partir M. Jobin et sa famille, représentant des mines de Bou-Arfa, qui se rendent à Bougie, leur nouvelle résidence.

Au cours de neuf années pendant lesquelles il a représenté, à Béni-Ounif, les mines de Bou-Arfa, M. Jobin a toujours conservé le meilleur contact avec toute la population.

Ayant eu l'heureuse idée d'organiser un apéritif d'adieu, M. Amoyel, commerçant dans notre centre, nous procura l'occasion de leur donner les marques de notre sympathie.

Au cours de cet apéritif, M. le lieutenant Murat, chef de poste par intérim, prit la parole pour exprimer à Mme et M. Jobin, tous les regrets qu'occasionne leur départ, et pour leur adresser ses meilleures vœux.

MINES DE BOU-ARFA
(*L'Africain*, 5 septembre 1930)

On annonce que les installations générales de la mine sont terminées, à l'exception de l'atelier de lavage et de préparation du bioxyde qui sera, d'ailleurs, achevé dans un court délai.

Les expéditions doivent commencer dès que le rail atteindra la mine. En attendant, la société procède à des traçages et constitue des stocks. Les travaux de reconnaissance du gisement se sont poursuivis au cours de l'exercice 1929. Enfin, des permis de recherches seront transformés, sur demandes à l'administration chérifienne, en permis d'exploitation.

La question essentielle réside dans la construction du chemin de fer qui sera achevée en janvier prochain (310 kilomètres jusqu'à Oudjda) ; quant au port d'embarquement, Oran, toutes les dispositions sont prises pour l'évacuation du minerai.

On sait que le port de Nemours est envisagé comme tête de ligne et comme point d'embarquement ultérieur.

MINES DE BOU-ARFA
(*L'Africain*, 12 septembre 1930)

Conformément à l'article 8 des statuts, le conseil d'administration a décidé de procéder à l'appel du quatrième quart, soit 125 francs par titre, sur les actions nouvelles numéros 75.851 à 104.000.

COMPAGNIE D'AGUILAS
(*L'Africain*, 17 octobre 1930)

L'importance de la consommation de manganèse faite par l'industrie sidérurgique et qui est évaluée à 700.000 tonnes pour les seules entreprises françaises, attire l'attention sur l'intérêt que présente la participation prise par la Compagnie d'Aguilas dans les Mines de Bou-Arfa. On sait que la richesse de ces dernières est considérable et que l'exportation du minerai commencera dès l'année 1931. On peut donc escompter que dans un avenir rapproché, cette participation deviendra extrêmement rémunératrice.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 899 :

Mines de Bou-Arfa

Conseil d'administration : Mougeot, R.-A. Kroller, P. Bénazet, Koluor, Gruenblat, A. de Saint-Didier, Anthony-Georges Kroller, G. Muller, M.-P. Tallon, J. Aguilon, A. Jobin, Berti, Michaux, Mercier.

Philippe Paul Dominique LEVEL (puis LIVRY-LEVEL), administrateur délégué

Né à Paris XVII^e, le 16 juin 1898.

Fils de Jacques Level, polytechnicien, administrateur de sociétés. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

Marié à Audrieu (Calvados), le 30 octobre 1920, avec Nicole Hélène Marie Saillard du Boisbertre, veuve du comte Edmond Servin. Dont : Olivier (1922-1928), Solange [M^{me} Robert Delacour], Monique [M^{me} J.-G. Corblet de Fallerans], Antoinette (Audrieu, 12 septembre 1926) [M^{me} Frs de Montlebert], Gérard (Audrieu, 23 avril 1928)[des Relais et châteaux], Chantal (Paris XVII^e, 21 octobre 1934).

Châtelain à Audrieu (Calvados).

Cadre chez Péchiney.

Administrateur de la [Société général d'explosifs](#) (cheddites)(1931),

de Minorga : filiale désherbage de Péchiney (avril 1931)

de la [Compagnie aérienne française](#) (1931)(nom. ratifiée en mai 1932),

de la [Compagnie minière du Congo français](#) (nom. ratifiée en juillet 1932),

de la Compagnie des avions Hanriot (1933),

de L'Assurance Française-Maladie (sept. 1933),

du Triphasé (Nord-Lumière), en remplacement de son père (juin 1936),

de l'Aluminium français (juin 1937), présidé par son père,

de Bozel-Malétra,

d'[Exploration minière au Congo](#) (1939).

...

Engagé volontaire dans l'artillerie en 1915, croix de guerre, trois citations, il s'engage en 1941 dans la R.A.F. sous le pseudonyme de Livry pour échapper à la limite d'âge.

Demande en juillet 1945, et obtient par décret du 21 juin 1950, le droit de s'appeler Livry-Level.

Maire d'Audrieu (1945-1960), conseiller général (1945-1951).

Député du Calvados (1946-1951). « Apporte à Capitant le soutien du groupe Rotschild [sic] » (selon *L'Humanité*, 1^{er} octobre 1946). Battu, il revient aux affaires

Administrateur de la Nobel française,

de la Société centrale de dynamite,

de la Société française des glycérides,

de [G.-H. Mumm](#),

de Renault,

et de Pathé consortium cinéma.

Compagnon de la Libération

Grand Croix de la Légion d'honneur (31 déc. 1947).

Décédé à Paris XVII^e, le 4 déc. 1960.

Les mines de Bou-Arfa
(*L'Africain*, 23 janvier 1931)

M. Philippe Level, administrateur de la Société des explosifs cheddites, vient d'être nommé administrateur délégué de la Société des mines de Bou-Arfa.

Mines de Bou-Arfa
(*Le Journal des finances*, 13 février 1931)

Les Mines de Bou-Arfa ont, comme l'on dit familièrement, de nombreux atouts dans leur jeu.

Exploitant un gisement de manganèse fort riche au Maroc, elles ont profité, dès le début, de la sollicitude du gouvernement et des grandes firmes métallurgiques françaises qui voyaient en elles la possibilité de s'approvisionner en un minerai que l'on doit, encore aujourd'hui, importer des Indes, de Russie ou du Brésil. Malgré leur situation défavorable en une région quasi désertique, il fut décidé de relier Bou-Arfa à Oudjda par une voie ferrée de 325 kilomètres qui vient d'être terminée, et dans laquelle Bou-Arfa détient une participation de 48 %.

Dès 1925, des accords commerciaux garantissaient à la société l'achat du tiers de sa production par la métallurgie française. En 1929, lors de la dernière augmentation de capital, 5.850 actions furent offertes aux Aciéries de la Marine et à la Société du Manganèse, représentant un groupe de 31 sociétés métallurgiques ; d'autres actions furent souscrites par une affaire affiliée au groupe Graengesberg-Kreuger and Toll ; le patronage initial de l'Ouenza et de Aguilas se trouve ainsi considérablement renforcé.

Cependant, les actions, qui furent introduites à 2.750 francs en septembre 1929, ne se négocient plus qu'à 960, les actionnaires s'étant vu offrir dans l'intervalle des actions nouvelles à 1.500 fr. ; les parts introduites à 10.700 ne valent plus que 4.470. En somme, acheteurs à l'introduction des actions et des parts ont perdu plus de la moitié de leur mise de fonds.

Il y a de quoi surprendre. De même que certains atouts donnant dans un jeu la certitude de gagner la partie qui, dès lors, n'a plus rien d'aléatoire, Bou-Arfa ne devrait pas être une valeur discutée actuellement.

En fait, ce n'est pas, croyons-nous, la valeur propre de l'affaire minière, son avenir commercial, ni la compétence des dirigeants que l'on peut mettre en cause, mais la façon dont le public a été amené à y participer. Trop de fées puissantes ont choyé cette affaire, et c'est presque par condescendance que le public est admis à y participer. Mais on lui fait payer cette faveur.

L'apporteur du gisement, un certain M. [Gaston] Drappier, qui paraît représenter l'Ouenza [en fait, président de la Cie d'Aguilas], s'est fait attribuer à la fondation de la société, en 1922, outre 1.600.000 francs d'indemnités diverses, ce qui n'est pas excessif, 10.000 parts de fondateur ayant droit à 30 % des superbénéfices, plus une redevance à lui-même ou à ses ayants droit de 12 % du minerai ou de tous autres produits minéraux, nettoyés et prêts à être vendus, extraits des gisements miniers connus ou à découvrir, dans le périmètre des permis de recherche faisant l'objet de l'apport.

C'est une redevance formidable, une sorte de commission de 12 % sur le chiffre d'affaires de la mine. On verra plus loin ce qu'elle représentera.

Le capital a été augmenté trois fois : une première fois en 1925, une seconde fois en 1927, toutes les actions étant émises au pair. Peu après l'introduction des titres en Bourse, le capital, alors de 35 millions, est porté à 52 millions, les 34.000 actions nouvelles de 600 francs étant offertes : 5.850 aux groupements métallurgiques susmentionnés pour la somme de 3.510.000 francs, soit 600 francs par action, les 28.150 autres actions étant offertes aux actionnaires au prix de 1.500 fr.

Du jour où les titres sont dans le public, les augmentations de capital s'effectuent donc avec une très forte prime, sauf pour les futurs clients de la Société, à qui l'on fait un prix de faveur.

On peut calculer que, sur les 104.000 actions de la société, 75.850 représentent un capital versé à « huis-clos » de 38.510.000 francs ; les 28.150 actions restant, les seules émises publiquement, représentent un capital versé de 42.225.000 francs.

Les actionnaires de la première heure n'ont-ils pas été suffisamment rémunérés de leur initiative par la redevance de 12 % et les parts de fondateur ?

Car la prime d'émission de 1.000 francs imposée aux actions nouvelles, soit 28.150.000 francs au total, représente, non pas la valeur de la participation de ces actions aux réserves constituées (puisqu'il n'en existe pas encore au sens comptable du mot), mais, au contraire, un apport libéralement consenti aux actions anciennes par les nouveaux actionnaires.

Chacune des 104.000 actions a droit, théoriquement, à 1/104.000^e du poste « Réserve pour prime d'émission » soit 270 francs environ : ces 270 francs n'ont rien coulé aux actions numéros 1 à 75.850, mais, par contre, ont coûté 1.000 francs aux actions numéros 75.851 à 104.000.

Est-ce très encourageant ?

*
* *

Pour une production de 250.000 tonnes de minerai, à laquelle la Société compte arriver d'ici quelques années, les recettes globales s'élèveraient à 200 millions de francs par an environ, en admettant qu'un tiers des minerais soit de toute première qualité, le reste étant constitué par du minerai métallurgique courant à 45 %.

Ce serait un très beau résultat si la Société réalisait dans son exploitation une marge bénéficiaire de 30 %, une fois payés les frais d'extraction et de transport par voie ferrée et par bateau.

Mais, sur les 60 millions, M. [Gaston] Drappier, ou plutôt les groupes que celui-ci représente, ont droit à 12 % du minerai extrait ; c'est-à-dire que les ventes atteindraient, non pas 200 millions de francs, mais 176 millions seulement. Le bénéfice industriel serait ramené à 36 millions, et, après les amortissements, à 20 millions.

En somme, sur une exploitation laissant un bénéfice industriel de 60 millions par an, il en reviendrait le quart environ aux actionnaires et porteurs de parts.

On fera observer que 15 millions de dividendes, représentant plus de 100 francs pour l'action et de 400 francs pour la part, seraient déjà assez beaux, et justifieraient les cours actuels, même si les porteurs doivent attendre plusieurs années.

Nous n'en disconvenons pas. Les cours actuels, spéculativement parlant, peuvent se soutenir en regard de nos prévisions, que nous avons, du reste, calculées largement

Mais, l'on ne peut oublier que c'est à 2.750 francs qu'ont été introduites les actions au marché officiel et à 10.700 les parts ; c'est à 1.500 francs qu'ont été émises les actions nouvelles ; et maintenant, il est regrettable qu'une affaire de cet ordre, très intéressante à bien des égards, soit l'objet d'aussi sérieuses, déceptions — même provisoires — pour les capitalistes.

MAROC
Bou-Arfa

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1^{er} avril 1931, p. 303)

Le premier permis d'exploitation institué au Maroc, c'est-à-dire portant le n^o 1 est celui de la Soc. des mines de Bou-Arfa, délivré le 5 déc. 1925. Il a été prorogé de 5 ans conformément au règlement minier.

MAROC

Bou-Arfa
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juin 1931, p. 482)

Le résident général a inauguré la ligne Oujda-Berguent, mais le transport des minerais de manganèse de Bou-Arfa à Berguent est assuré.

Mines de Bou-Arfa
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 juin 1931)

MINES DE BOU-ARFA. — Le bilan au 31 décembre 1930 fait apparaître des modifications importantes, par rapport à la précédente situation comptable. Les immobilisations sont portées pour 68.227.797 francs, contre 73 millions 571.753 francs. Mais, on en a distrait cette année, les frais généraux d'études, et les charges financières, soit 9.884.830 francs et les frais d'augmentation de capital, soit 2,383.594 francs, qui sont inscrits sous une rubrique spéciale < dépenses à amortir », de 12.868.424 fr. Les valeurs réalisables s'élèvent à 5.884.089 francs, dont 1.715.200 francs de minerai en stock et 2.422.500 francs de portefeuille-titres. Les espèces en caisses et en banques qui, à la suite de l'augmentation du capital de 35 à 52 millions, avaient été hissées l'année dernière à 35.366.199 francs, se trouvent ramenées fin 1930 à 4.426.464 francs. En contrepartie, le passif exigible a été lui-même considérablement allégé et ressort à 383.242 francs, contre 30.180.078 francs. Il s'y ajoute 10.498.582 francs de valeurs à libérer sur le portefeuille et le fonds de concours aux Chemins de fer du Maroc Oriental.

Société des Mines de Bou-Arfa
(*La Journée industrielle*, 1^{er} juillet 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1930. Il n'a pas été établi de compte de profits et pertes, la société n'étant pas encore entrée, au 31 décembre dernier, dans la période industrielle.

MM. Victor Berti et Albert Guérin, administrateurs sortants, ont été réélus. L'assemblée a nommé administrateurs MM. Jacques Aguillon et Philippe Level.

LA VIE ÉCONOMIQUE
Le Chemin de fer oriental
(*Les Annales coloniales*, 8 août 1931)

[...] Le conseil signale dans son rapport que les travaux d'infrastructure et de bâtiments de la ligne d'Oudjda à Bou-Arfa ont été poursuivis avec activité et qu'il ne restait à exécuter, à la fin de l'année, que quelques parachèvements. La jonction avec la voie des Mines de Bou-Arfa* s'est faite le 2 février 1931. [...]

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE BOU-ARFA
(*L'Africain*, 27 octobre 1931)

Les travaux pour l'établissement de la ligne d'Oudjda à Nemours, devant relier directement la mine à son port d'embarquement normal, seront commencés en décembre prochain sur plusieurs points à la fois. Ils seront terminés en cinq ans.

Parlementaires et financiers
par Roger Mennevée
(*Les Documents politiques*, mars 1932)

BÉNAZET, Paul [1876-1948]

Député de l'Indre [1905-1932][puis sénateur (1932-1942)]

Adresses : 136, boulevard Haussmann, à Paris (VII^e), puis 3, rue Georges-Berger, à Paris (XVII^e).

Président du conseil d'administration : de l'Omnium cinématographique de France (1921)(société dissoute en février 1924).

Administrateur : Compagnie minière d'Aguilas (nommé par l'assemblée générale du 31 mai 1921, en remplacement de son père, démissionnaire à l'assemblée du 8 juillet 1932), Mines de Bou-Arfa (1922)[participation marocaine d'Aguilas], Maison Agnès (janvier 1924), Société agricole et financière d'Algérie [SAFA*](nommé à l'assemblée du 20 mai 1927), Mines de l'Ouenza* (mai 1927), Société algérienne des mines (constitution décembre 1927), Société d'études et d'exploitation industrielles et minières (constitution août 1927), Union électrique coloniale [Unelco](démissionnaire assemblée du 17 mars 1932), Union électrique rurale* (démissionnaire courant 1931), Compagnie internationale et minière Estanera, Holding électrique franco-orientale (Elecorient) (Société luxembourgeoise, constitution juillet 1930), Saint-Didier Automobiles* [affaire liée à la défunte Banque Bénard. Plusieurs administrateurs démissionnaires en 1930 à la suite de mécomptes à Berlin et Varsovie], Mines de cuivre de Ténès (constitution janvier 1930).

Figurait comme président du conseil d'administration sur le prospectus de placement des Sucrerie et distillerie rethelloises, mais s'est retiré presque au même moment.

LE TROCQUER, Yves [1877-1938]

[Député des Côtes-du-Nord (1919-1929)]

Sénateur des Côtes-du-Nord

Adresses : 155, rue de la Pompe, à Paris (XVI^e), puis 52, avenue de Tokio, Paris.

Administrateur : Société européenne de l'ammoniaque (nommé à la constitution, août 1924), Société française des Ateliers de Constructions H. Gilain (nommé à la constitution, novembre 1924), Phosphates tunisiens (nommé à l'assemblée de décembre 1924), Hauts Fourneaux de la Chiers (Société belge) (janvier 1925), Syndicat international des cimentoids (nommé à la constitution, août 1925), Le Kétol (nommé à l'assemblée du 27 février 1926) (société en déconfiture), Étains de l'Indochine [groupe Fommervault](nommé à la constitution, octobre 1926), Charbonnages de Ninh-Binh [groupe Fommervault](nommé le 14 septembre 1926), Société d'études fiscales en France. Cabinet juridique (nommé à la constitution, août 1927), [Étains de Silleda [groupe Fommervault](nommé à l'assemblée du 11 octobre 1927), Société internationale pour l'exploitation de la houille bleue (nommé à la constitution, octobre 1927), Établissements de Dion-Bouton (nommé à l'assemblée du 31 janvier 1928, après le concordat), Mexico el Oro (mars 1928), Association landaise pour l'industrie chimique (nommé à la constitution en octobre 1928), Société française de titane (nommé à la constitution, août 1927), Union électrique rurale (nommé à l'assemblée du 15 novembre 1928), Compagnie auxiliaire d'entreprises coloniales minières et industrielles [CAECMI](nommé à la constitution, août 1928)[filiale commune des Mines d'or de

Nam-Kok et des Mines de Falémé-Gambie, absorbée en 1939 par ces dernières], Publiphona (constitution, octobre 1929), Mines de Bou-Arfa [Maroc], Forges et Aciéries Nestor Léonard, à Feignies (Nord)[filiale du Trust métallurgique belge-français], Chemins de fer du Maroc-Oriental [participation des Mines de Bou-Arfa], Aciéries de Sambre-et-Meuse (nommé à l'assemblée du 6 février 1932).

[Dumping russe]
(*Les Annales coloniales*, 26 mars 1932)

Bou-Arfa 220 (-56.)

Bou-Arfa perd 50 points environ : on a parlé récemment à propos de cette société des premières expéditions de manganèse, Il s'agit en fait seulement d'échantillons pour essai. En raison de la baisse de la matière, aucune expédition n'est encore prévue pour 1932. On escompte qu'en 1933, la Société pourra faire des livraisons régulières de l'ordre de 100 à 150.000 tonnes par an à condition évidemment que le dumping russe prenne une forme moins aiguë.

Mines de Bou-Arfa
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 juin 1932)

Les frais généraux de l'exercice 1931 se sont élevés à 1.380.499 francs, ce qui porte le poste « dépenses à amortir », comprenant les frais généraux des exercices antérieurs et les frais d'augmentation de capital à 16 millions 32.287 francs.

Au bilan au 31 décembre 1931, les immobilisations se totalisent par 65.778.727 francs au lieu de 257.196 francs précédemment. L'actif disponible ou réalisable comprend 2.738.945 fr. de stocks, 1.289.263 fr. d'approvisionnements, 2.437.500 francs de portefeuille-titres, 792.504 francs d'impôts à récupérer, 952.531 francs de débiteurs divers et 1.708.107 francs en caisse et banques. Au passif, on relève 486.285 francs de fournisseurs et crédateurs. Les valeurs à libérer sur fonds de concours C. M. O. et sur portefeuille s'élèvent à 10.508.582 francs. Rappelons que le capital est de 52 millions de francs. Les primes d'émission atteignent 28.735.582 francs.

Mines de Bou-Arfa
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 juin 1932)

Le bilan de l'exercice 1931, qui a été soumis à l'assemblée ordinaire des actionnaires du 28 juin, ne comporte pas encore de compte de profits et pertes, la Société n'ayant pas fait d'exploitation industrielle.

Bien que les installations de la mine soient complètement terminées, le conseil a fait améliorer certains points particuliers. Les traçages ont été poursuivis, et d'importants travaux ont été commencés dans la zone d'Haci Falet. En raison de la crise, le conseil n'a gardé que le personnel d'entretien et de prospection.

MINES DE BOU-ARFA
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1932, p. 477)

L'assemblée ordinaire, réunie le 28 juin, a approuvé les comptes de l'ex. 1931. Le rapport du conseil souligne que le bilan se présente encore cette année sans compte de profits et pertes, la soc. n'étant pas entrée dans la période d'exploitation. Le conseil avait pensé commencer l'exploitation en août 1931, mais la chute de la livre a entraîné les cours du manganèse dans une proportion exactement égale à sa propre baisse et la soc. a été obligée de surseoir à toute mise en exploitation, seul a été conservé un personnel d'entretien et de prospection.

Dans sa réponse à un actionnaire, le président a déclaré que la soc. portait tous ses efforts sur la diminution des prix de revient p. pouvoir, le plus tôt possible, commencer la période d'exploitation et lutter dans des conditions favorables contre la concurrence russe. Elle a obtenu du gouvernement marocain la suppression temporaire des droits de sortie et continue des négociations en vue d'obtenir une nouvelle diminution des prix de transport et des charges qui incombent à la soc. du fait des conventions concernant le chemin de fer. Un projet de loi destiné à venir en aide aux mines métalliques est à l'étude ; il comporterait la création d'une caisse de compensation alimentée par les droits d'entrée sur les minerais étrangers.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 957 :

Mines de Bou-Arfa

Conseil d'administration : Ph. Level, R.-A. Kroller, Gruenblat, A. de Saint-Didier, A.-S. Kroller, G. Muller, M.-P. Tallon, J. Aguilon, A. Guérin, Y. Le Trocquer, Berti, L. Michaux.

Paris

MINES DE BOU-ARFA

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 février 1933, p. 83)

Siège transféré du 98, r. de la Victoire au 5, r. Jules-Lefèbvre.

Mines de Bou-Arfa

(*L'Information financière, économique et politique*, 16 juin 1933)

La Société ayant dû surseoir à la mise en exploitation de son gisement de manganèse, par suite de la situation du marché, les frais généraux de l'exercice 1932, soit 1.227.345 francs ont été portés au compte « dépenses à amortir ». Celui-ci, compte tenu des frais généraux des exercices antérieurs, des frais d'augmentation de capital et des charges financières, se totalise par 17.219.407 francs.

Les immobilisations ont augmenté d'un peu plus d'un million à 66.988.215 fr. Les valeurs réalisables sont revenues de 7.258.219 fr. à 5982305 fr, diminution qui provient en majeure partie du fléchissement des stocks de minerai. Les comptes courants débiteurs s'élèvent à 1.079.406 fr, et les disponibilités à 351.824 fr. contre 1.708.108 fr. En regard, le passif exigible est de 979166 fr, en diminution d'environ 190.000 fr. Il reste à libérer 1.196250 fr. sur les titres en portefeuille et 9.312.342 fr, sur le fonds de concours C.M.O. qui est inscrit d'autre part aux immobilisations pour 41 millions. Le capital est toujours de 52 millions.

BOU-ARFA
(*Le Temps*, 30 juin 1933)

L'assemblée du 29 juin a approuvé les comptes de 1932 ; les frais généraux de l'exercice, soit 1.227.345 francs, ont été affectés au compte dépenses à amortir, qui se totalise par 17.219.407 francs. Le président a déclaré notamment qu'il n'était pas question d'une augmentation du capital.

Société des mines de Bou-Arfa
(*La Journée industrielle*, 1^{er} juillet 1933)

L'assemblée ordinaire tenue le 29 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1932 ne comportant pas de profits et pertes.

L'assemblée a ratifié la nomination de MM. Louis Ferrasson et Casper Hoedemakers comme administrateurs ; elle a réélu MM. Lucien Michaux, Pierre Tallon et Casper Hoedemakers, administrateurs sortants, et elle a ratifié la substitution de la Société du manganèse en remplacement de M. Aguillon.

ALGÉRIE
(*Les Annales coloniales*, 5 août 1933)

Par arrêtés en date du 19 avril 1933, la Société des mines de Bou-Arfa, dont le siège social est à Paris, 5, rue Jules-Lefèvre, a été autorisée à effectuer des recherches de manganèse. dans 72 périmètres situés sur le territoire de la commune de Colomb-Béchar. au lieu-dit Djorf-El-Koheul.

Cette autorisation est valable pour une durée de deux années à compter du 18 mai 1933.

Les expéditions des Mines de Bou-Arfa
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} avril 1934)

Nous recevons la lettre suivante qui indique qu'il y a un peu de flottement dans les statistiques douanières marocaines :

Monsieur le directeur,

L'Écho des mines et de la métallurgie indique dans son numéro du 24 février que les exportations marocaines de minerais de manganèse en 1933 se sont élevées à 22.191 quintaux, soit 2.219 tonnes, et ajoutent :

« Les expéditions de minerais de manganèse ayant été faites par Casablanca proviennent des recherches du Maroc occidental et non pas de Bou-Arfa. Le trafic du chemin de fer Oudjda-Bou-Arfa n'accuse du reste aucune expédition minérale, sauf 3 ou 400 tonnes par mois d'antracite de Djerada ».

Je me permets de vous signaler que cette information est inexacte. En 1933, la mine de Bou-Arfa a expédié par la voie ferrée de Bou-Arfa à Oudjda 2.554 tonnes de bioxyde et 504 tonnes de minerai métallurgique, soit au total 3.058 tonnes de minerai de manganèse.

Je vous serais obligé de faire la rectification nécessaire dans un de vos prochains numéros.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président délégué :

L. Michaux.

MINES DE BOU-ARFA
(*Les Annales coloniales*, 12 mai 1934)

Pour le premier semestre de l'exercice en cours, les expéditions de bioxyde atteindront environ 2.000 tonnes contre 2.554 tonnes pour l'exercice 1933 en entier et celles de minerai métallurgique 850 tonnes au lieu de 504 tonnes, soit un total de 2.850 tonnes pour le premier semestre contre 3.058 tonnes pour 1933. Le bilan de 1933 ne comportera pas de comptes de profits et pertes.

RÉDUCTION DRASTIQUE DU CAPITAL

Société anonyme des mines de Bou-Arfa
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1934)

Une assemblée extraordinaire a décidé la réduction du capital de 52 millions à 15 millions 600.000 fr., en ramenant de 500 à 150 fr. la valeur nominale des actions, la somme de 30.400.000 fr., correspondant à la réduction du capital, ainsi que la somme de 28.735.000 fr., montant de la réserve provenant des primes d'émission, soit ensemble 65.135.000 fr., seront appliquées aux amortissements proposés par le conseil.

L'assemblée a pris acte de l'abandon consenti par les ayants droit Drappier à la redevance de 12 % stipulée à l'article 6 des statuts.

(*Les Archives coloniales de la France*, 30 juillet 1934, p. 3799)

PARIS. — Modification. — Soc. anonyme des MINES de BOU-ARFA, 5, rue Jules-Lefebvre. — Capital ramené de 52.000.000 fr. à 15.000.000 fr. — *Petites Affiches*.

Marché des minerais et métaux
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} août 1934)

Bou-Arfa expédie un peu de bioxyde pour l'industrie chimique mais presque pas de minerai métallurgique.

L'industrie minière marocaine
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} septembre 1934)

.....

Que n'en peut-on dire autant du minerai de manganèse de Bou-Arfa, qui bénéficiera également de la nouvelle ligne Bou-Arfa-Oujda-Nemours, beaucoup plus courte que le parcours actuel par Oran ? Il faudra bien arriver cependant à trouver une solution pour utiliser ce minerai marocain, puisque la France achète bon an mal an à l'étranger 5 à 600.000 tonnes de manganèse, et qu'il paraît tout à fait naturel qu'elle accorde sa préférence à nos colonies.

.....

MAROC
Société des mines de Bou-Arfa
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 septembre 1934)

La Cie de Bou-Arfa a obtenu 3 permis de 2^e catégorie dans la zone est de Tamlet (Haci-Defla).

NÉCROLOGIE
Lucien Michaux
(*Les Annales coloniales*, 19 mars 1935)

On annonce la mort de M. Lucien Michaux, président des Mines de Bou-Arfa, administrateur de nombreuses sociétés parmi lesquelles les Chemins de fer du Maroc Oriental et la Banque industrielle de l'Afrique du Nord.

Louis FÉRASSON (1884-1956), président délégué

Polytechnicien, ingénieur des mines, secrétaire (1919), administrateur (1929), puis président (1939-1951) de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord. Voir [encadré](#).
Représentant des Mines de Bou-Arfa à la Compagnie des chemins de fer du Maroc oriental et à la Société marocaine d'exploitations minières.,

Société des mines de Bou-Arfa
(*La Journée industrielle*, 6 juin 1935)

Au cours de sa dernière réunion, le conseil d'administration a appelé à sa présidence M. Louis Féraçon, vice-président de la chambre de commerce de Paris, en remplacement de M. Lucien Michaux, décédé.

Société des mines de Bou-Arfa
(*La Journée industrielle*, 6 juin 1935)

Société des Mines de Bou-Arfa L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1934 ne comportant pas de profits et pertes. , „
MM. A. G. Kröller et Louis Féraçon, administrateurs sortants, ont été réélus.

Mines de Bou-Arfa
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 août 1935)

La Société continue à exporter ses minerais par Oran, le port de Nemours ne devant être livré au trafic qu'en avril 1936. L'ouverture de la ligne de Nemours, avec les tarifs réduits que consentent les Compagnies, facilitera l'exportation des minerais. En attendant, la Société est arrivée à obtenir une réduction des prix sur Oran, ce qui à permis, d'établir un programme restreint d'exploitation.

En raison des cours actuels du manganèse et de la situation de trésorerie, la Société a cessé de produire le dioxyde riche, sa préparation nécessitant des frais très élevés pour le lavage et le triage.

Par contre, la Société a commencé à expédier en décembre aux usines métallurgiques françaises du minerai métallurgique tout-venant, à faible teneur de manganèse, qui semble donner satisfaction à la clientèle. Aussi des marchés ont pu être conclus cours, portant sur plus de 30.000 tonnes.

Exportations minières de l'Algérie pendant le 1^{er} semestre 1935
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} septembre 1935)

	1935	1934	1933
Minerais de manganèse	13.540	1.472	323

[...] La reprise des expéditions de manganèse à 13.541 t. ne signifie pas que l'on ait mis en exploitation de nouvelles mines. Il s'agit surtout d'un minerai de transit venant du Maroc, par Bou-Arfa et Oudjda. On sait que la Sté de Bou-Arfa a bénéficié de réductions de tarifs tant sur le Maroc que sur l'Algérie, en attendant la terminaison de la ligne de Nemours.

Société des mines de Bou-Arfa
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} octobre 1935)

Le rapport annuel mentionne que les stocks de minerai de manganèse métallurgique s'élevaient à 12.000 t. fin 1934. Une réduction du prix de transport a été obtenue qui améliore la situation avant l'ouverture du port de Nemours. Celle-ci, qui aura lieu au printemps prochain, permettra une nouvelle économie de transport. On lit ensuite :

« En raison du cours du manganèse et de la situation de notre trésorerie, nous avons dû cesser de produire du bioxyde riche, sa préparation nécessitant des frais très élevés pour le lavage et le triage.

Par contre, nous avons commencé à expédier en décembre aux usines métallurgiques françaises du minerai tout venant, à faible teneur de manganèse (37/40 %). Cette qualité semble donner satisfaction à nos clients français qui l'ont employée et nous avons été amenés à conclure des marchés pour livraisons 1935, portant sur plus de 30.000 tonnes.

Nous pensons ainsi servir les intérêts de notre société en même temps que nous manifestons aux pouvoirs publics notre préoccupation d'être à même de fournir à la Défense nationale des tonnages importants de minerai, si le besoin s'en faisait sentir.

Il reste à espérer que notre effort ne soit pas vain et qu'il soit accompagné des mesures favorables que nous attendons depuis de nombreuses années. »

Les expéditions de minerai de manganèse marocain
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 février 1936)

Les exploitations de Bou-Arfa et d'Imini ont expédié 7.553 t. de minerai de manganèse en 1935.

Mines de Bou-Arfa
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 juin 1936)

Les comptes de l'exercice 1935 se traduisent par une perte d'environ 800.000 francs. L'exercice 1934 s'est soldé sans profit ni perte, les frais divers et les dépenses d'exploitation ayant été portés au compte « Dépenses à amortir ».

Depuis le mois d'avril, le port de Nemours est ouvert au trafic et les frais de transport, sont très sensiblement diminués. L'exercice en cours se présente ainsi dans de meilleures conditions.

MAROC

Société des mines de Bou-Arfa

(*L'Information financière, économique et politique*, 30 juin 1936)

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1936)

L'assemblée ordinaire du 27 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1935, accusant un solde déficitaire de 818.190 fr. s'ajoutant à la perte de 1934 de 644.998 fr.

La société maintient à la mine une exploitation ralentie. Sans faire de travaux importants dans ses deux sièges, elle a, néanmoins, repris quelques traçages. Elle a augmenté l'extraction dans la partie la plus importante de son gisement. Le stock de minerai au 31 décembre 1935 était de 33.000 tonnes sur le carreau.

Bou-Arfa

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 décembre 1936)

Le programme d'expéditions de l'année 1936 est basé sur 30.000 tonnes de minerai de manganèse. Depuis le mois de mai, les embarquements se font par le port de Nemours, ce qui entraîne une réduction appréciable des frais de transport par fer.

L'Information.

AEC 1937/770 — Société anon. des mines de Bou-Arfa,

5, rue Jules-Lefebvre, PARIS (9^e).

Tél. : Pigalle 71-14. — Télég. : Barfarab-Paris-84. — R.C. Seine 211.398.

Capital. — Société anon., fondée le 11 août 1922, au capital de 52 millions de fr., réduit, en 1934, à 15.600.000 fr., en 104.000 actions de 150 fr. libérées. — Parts de fondateur : 10.000.

Objet. — Étude, achat, vente, location de tous droits miniers, mise en valeur de tous gisements miniers et exploitations minières et notamment des gisements manganésifères de Bou-Arfa, à 360 km. d'Oujda (Maroc).

Conseil. — MM. Louis Férasson, présid. délégué ; Victor Berti, Kalman Gruenblat, Albert Guérin, Casper Høedemakers, A.-G. Krölller, R.-A. Krölller, Pierre Tallon, Société du Manganèse.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1054 :

Mines de Bou-Arfa

Conseil. — MM. Louis Férasson, présid. délégué ; Pierre Tallon, Albert Guérin, Victor Berti, Casper Høedemakers, Gruenblat, Société du Manganèse, administrateurs ; R. Lefèvre, secrétaire général.

Commissaire des comptes : Lemesle et Noyau ; P. Vanuxem, suppl.

SOCIÉTÉ DES MINES DE BOU-ARFA

Cette société exploite un gisement de minerai de manganèse situé au Maroc occidental, la mine étant reliée au port de Nemours par la voie ferrée de Bou-Arfa–Oudjda–Nemours.

Elle a établi l'an dernier, pour la première fois, un compte d'exploitation et un compte de profits et pertes. Voici le compte rendu de la deuxième année d'exploitation, tel qu'il a été présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 1937.

*
* * *

Mine. — Au cours de 1936, notre production s'est poursuivie dans des conditions analogues à celles de 1935, en relation avec les marchés conclus pour l'exercice. Toutefois une activité plus grande s'étant manifestée dans le marché des métaux dans les derniers mois de 1936, nous avons décidé d'augmenter progressivement notre extraction.

C'est particulièrement l'exploitation d'Aïn-Beïda qui a été poussée. Les étages 1318 et 1334, où le traçage avait été minutieusement préparé, ont été attaqués en plusieurs points. Les divers chantiers qui ont été ouverts ont fourni un tonnage important, mais, fait très intéressant, l'exploitation a fait ressortir que les lentilles donnaient une quantité de minerai double et même triple de celle prévue dans les recherches. Les lentilles que nous supposions isolées sont réunies entre elles et forment presque un gisement continu de bonne augure pour l'avenir de la mine.

Au siège d'Hamaraouet, la région du 17 donne également un tonnage à l'extraction supérieur aux évaluations récentes. Les chantiers présentent un bel aspect avec un très bon rendement. La quantité de minerai, d'autre part, est particulièrement satisfaisante, et permet de faire du minerai riche.

Le stock de minerai dont nous disposions au 31 décembre 1936 sur le carreau était de 38.000 tonnes environ contre 33.000 tonnes en 1935. Il comprenait du minerai métallurgique pour la plus grande partie, et un certain tonnage de minerai riche, avec une fraction peu importante de bioxyde.

Chemin de fer — Moyens d'embarquement. — Toutes nos expéditions ont été faites en 1936 sur Nemours par la ligne de chemin de fer de Zoudj-el-Beghal à Nemours. Le stockage et les chargements ont été effectués par nos soins avec l'outillage et les installations provisoires autorisés par l'Administration, mais il est apparu rapidement que ces dispositions seraient insuffisantes pour des tonnages plus importants.

Aussi avons-nous cherché à réaliser un stockage double de celui que permettait la première installation, et un dispositif de manutention beaucoup plus rapide. Nous pouvions déjà, dès le début de 1937, charger 5.000 tonnes par mois.

Malheureusement, un certain nombre d'événements peu favorables à la prospérité des entreprises se sont déroulés à partir du mois de juin 1936, et les grèves des usines métallurgiques françaises, ainsi que celles de la marine marchande, ont contraint nos clients à retarder les chargements de minerai à Nemours. Il en est résulté que nos expéditions totales en 1936 n'ont été que de 24.000 tonnes au lieu de 30.000 prévues.

Nous espérons que, cette année, nous n'aurons pas à subir les conséquences de semblables perturbations.

Situation générale. — Durant le second trimestre, une hausse assez vive du fret a fait avancer notablement les cours du minerai cif, mais elle n'a malheureusement influencé que dans une faible mesure la valeur du minerai au départ de la mine.

Nous ajoutons, d'autre part, que nos minerais sont à basse teneur et friables ; ils sont, en outre vendus tout-venant, ce qui est encore une cause de moins-value.

C'est pourquoi nous étudions actuellement la réalisation d'urgence :

1°) D'une installation d'enrichissement du minerai pour élever la teneur du minerai transporté.

2°) D'une installation de frittage pour agglomérer le minerai fin, qui ne peut actuellement être vendu.

La dévaluation du franc, qui aurait pu avoir sur nos produits des conséquences favorables, a été compensée immédiatement pour une part importante par les charges sociales que le Protectorat marocain a introduites dans nos exploitations et l'augmentation des matières premières.

Le Protectorat a manifesté également l'intention d'augmenter très sensiblement les redevances que nous payons actuellement, et nous sommes menacés d'une taxe à l'exportation. D'autre part, les chemins de fer algériens ont augmenté leurs tarifs de 25 % depuis le 1^{er} mars.

De cet exposé d'ensemble, on peut conclure que notre société n'a pas encore trouvé complètement l'équilibre qui doit lui apporter la prospérité. Mais il est incontestable que des indices d'amélioration sont perceptibles, et que se manifestent des signes certains d'activité productrice, que, soyez-en certains, nous ne laisserons pas échapper.

Bilan. — Le bilan, que nous vous soumettons, a été établi sur les mêmes bases que précédemment. Le stock de minerais, qui figure pour 1.778.930 fr. 98, a été évalué en tenant compte des nouveaux prix de revient.

Le compte de profits et pertes fait apparaître un solde bénéficiaire s'élevant à fr. : 100.578,42.

Le résultat bénéficiaire se trouve absorbé par les dépenses et déficit d'exploitation des exercices précédents, lesquels s'élèvent à 1.463.088 fr. 78.

Conseil d'administration. — Depuis notre dernière réunion, MM. A.-G. Kröller et R.-A. Kröller nous ont adressé leur démission que nous avons enregistrée avec regrets. Nous leur demeurons reconnaissants de la collaboration active et cordiale qu'ils n'ont cessé de nous donner depuis de nombreuses années.

La Société des mines de Bou-Arfa
(selon Augustin Hamon,
Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938).

En 1922, un groupe international de capitalistes créait la Société des mines de Bou-Arfa, au capital de 15 millions. Le président délégué est [250] M. Louis Férasson ¹⁰, qui est devenu président de la Chambre de commerce de Paris, à la suite de la mort de M. Pierre-Ernest Dalbouze. Les autres administrateurs français sont : MM. Albert Guérin ¹¹, Victor Berti, Pierre Tallon, que nous citâmes déjà, et la Société du manganèse (de Paris), dont il sera parlé dans le tome IV. Il y a quatre administrateurs étrangers, dont trois représentent des intérêts capitalistes hollandais.

¹⁰ Ingénieur civil des mines (promotion de 1905 de l'École polytechnique), Louis Férasson [1884-1956] est un haut employé de l'oligarchie capitaliste. Il est administrateur-directeur général [puis pdt] de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord.

¹¹ Albert Guérin, ingénieur en chef des ponts et chaussées (promotion de 1894 de l'École polytechnique) est un haut employé de l'oligarchie, car il est directeur général de la Compagnie du chemin de fer du Maroc et de la Compagnie de chemin de fer de Tanger à Fez, délégué du conseil d'administration à la direction de l'Énergie électrique du Maroc. Il ne semble pas appartenir à la famille capitaliste des Guérin de Lyon, dont il fut parlé antérieurement.

PRODUCTION MINIÈRE MAROCAINE
(*Le Temps*, 22 février 1938)

Voici, comparés à ceux de la même période de 1936, les chiffres de la production des principales sociétés minières marocaines au cours des neuf premiers mois de 1937 :

Mines de Bou-Arfa. — Production de bioxyde de manganèse : 575 tonnes contre 309 ; écoulement : 658 tonnes contre 217 ; stock : 148 tonnes contre 231. Manganèse métallurgique : 23.986 tonnes contre 21.234 ; écoulement : 38.645 tonnes contre 15.593 ; stock : 20.429 contre 35.088.

MINES DE BOU-ARFA
(*Le Temps*, 11 juin 1938)

L'assemblée du 10 juin a approuvé les comptes. de 1937 se soldant par un bénéfice de 1.311.319 francs, qui a été affecté à l'amortissement des pertes antérieures.

MINES DE BOU-ARFA
(*Les Annales coloniales*, 21 mars 1939)

Production des neuf premiers mois de 1938 : bioxyde de manganèse, 1.079 tonnes contre 575 tonnes pour la période correspondante de 1937 ; écoulement, 815 tonnes contre 858 t. ; stocks à fin septembre, 401 contre 137 au 31 décembre 1937. Manganèse métallurgique : production, 30.289 t. contre 23.986 t. ; écoulement, 37.539 t. contre 38.645 t. ; stocks, 19.900 t. contre 17150 tonnes.

Mines de Bou-Arfa
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 mai 1939)

Le bénéfice de l'exercice 1938, dont les comptes seront présentés à rassemble- du 16 juin, atteint 1.099.415 fr. Après amortissement du solde débiteur antérieur, le solde disponible sera reporté à nouveau.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1833 :
Mines de Bou-Arfa
Conseil. — MM. Louis Féraçon, présid. délégué ; Pierre Tallon, Albert Guérin, Victor Berti, Casper Høedemakers, Gruenblat, Société du Manganèse, administrateurs.
Commissaire des comptes : Lemesle et Noyau ; P. Vanuxem, suppl.

PREMIER DIVIDENDE DEPUIS 1922

MINES DE BOU-ARFA
(*Le Temps*, 3 juillet 1942)

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée du 30 juin, pour la première fois, la distribution d'un dividende. Pour l'exercice 1940, les comptes faisaient ressortir, après amortissement, un bénéfice de 644.958 francs, qui a été affecté en partie à une provision. Le solde a été joint au reliquat antérieur, le report à nouveau ayant ainsi atteint 2.267.811 francs.

MINES DE BOU-ARFA
(*Le Temps*, 3 juillet 1942)

L'assemblée générale du 30 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1941 qui se soldent, après amortissements et provisions, par un bénéfice net de 2.257.977 francs, auquel s'ajoute 2.267.811 francs de report antérieur. Le dividende, première répartition effectuée par la société, a été fixé à 6 %, maximum autorisé par la loi. Une somme de 3.043.981 francs a été reportée à nouveau.

Le dividende de 12 francs brut sera, en ce qui concerne les actions au porteur, absorbé par la taxe de transmission arriérée : le dividende net des actions nominatives ressortira à 8 fr. 40, il sera payable à partir du 1^{er} septembre prochain.

MINES DE BOU-ARFA
(*Le Journal*, 10 août 1942)

Les actions toucheront à partir du 1^{er} septembre un dividende de 12 francs brut, soit 8 francs 40 net au nominatif et rien au porteur.

Société des Mines de Bou-Arfa
(*Le Journal*, 10 janvier 1944)

L'assemblée du 29 décembre, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, a pris acte de l'impossibilité où s'est trouvé le conseil d'arrêter au 31 décembre 1942 les comptes de l'exercice écoulé et, par suite, de dresser un bilan et un compte de profits et pertes.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 840 :
Mines de Bou-Arfa
Conseil. — MM. Louis Férasson, présid.-dir. gén. ; A. Delgua ¹², P. Ardoin, A. Guérin, Berti, Société du Manganèse.
Commissaire des comptes : Lemesle et Noyau ; P. Vanuxem, suppl.

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE BOU-ARFA
(*BALO*, 2 juillet 1945)

¹² Probablement le beau-frère de Lucien Michaux (voir *Le Temps*, 23 mai 1916).

Législation : société anonyme régie par la législation française.
Siège social: Paris, 5, rue Jules-Lefebvre.
Registre du commerce : Seine, n° 211398.

.....
Bons ou obligations. — La société n'a en circulation ni bons ni obligations.

Parts de fondateur. — Il existe 10.000 parts de fondateur sans valeur nominale donnant droit sur les bénéfices et le boni de liquidation aux quotités indiquées ci-dessus et. en outre, en cas d'augmentation de capital en numéraire, à un droit de préférence de souscription égal à 10 p. 100 des actions à émettre.

Augmentation de capital. — Avis aux actionnaires et aux porteurs de parts de fondateur, par application des décrets-lois du 8 août 1935 et du 29 novembre 1939.

En exécution des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 19 juin 1945, il est procédé à une augmentation du capital social de 5.777.530 fr. pour le porter ainsi de 15.600.000 fr. à 21.377.550 fr. par l'émission de 38.517 actions nouvelles de 150 fr. chacune.-

La réalisation de ladite augmentation de capital a été subordonnée à la conversion en actions des parts de fondateur, dont il sera parlé ci-après.

Les 38.517 actions nouvelles, qui porteront les n° 104001 à 142517, seront émises au taux de 300 fr. par action, soit avec une prime de 150 fr., et leur montant devra être intégralement libéré, en espèces, en nominal et prime, lors de leur souscription.

Le montant total de la prime étant de 5.777.550 fr. sera porté au passif du bilan à un compte « primes d'émission » et sera affecté à due concurrence à la conversion en actions des parts de fondateur, dont il sera parlé ci-après.

Lesdites actions nouvelles seront de même nature que les 104.000 actions actuelles. Elles porteront jouissance du 1^{er} janvier 1946 ; en conséquence, elles seront entièrement assimilées aux actions actuelles, après le paiement à celles-ci du dividende éventuel afférent à l'exercice 1945 et supporteront les mêmes changes, notamment toutes retenues d'impôts : spécialement la taxe de transmission avancée par la société sera retenue uniformément sur toutes les actions au porteur, actuelles et nouvelles, dès le paiement du coupon afférent à l'exercice 1946, en application de l'article 34 du code fiscal des valeurs mobilières.

Conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts et des articles 1, 4 et 12 du décret-loi du 8 août 1935, la souscription desdites actions nouvelles est réservée aux actionnaires à concurrence de 90 p. 100, soit 34.665 actions, et aux porteurs de parts de fondateur, à concurrence des 10 p. 100 de surplus, soit 3.852 actions.

En conséquence, les propriétaires des 104.000 actions actuelles auront un droit de préférence à titre irréductible à raison d'une action nouvelle pour trois actions actuelles (observation faite que cinq actions ne pourront exercer ce droit préférentiel de souscription, M. Ferasson, président du conseil d'administration, renonçant personnellement et gratuitement au bénéfice de ce droit, à raison de cinq actions lui appartenant), et les propriétaires des 10.000 parts de fondateur auront un droit de préférence à titre irréductible à raison d'une action nouvelle pour 3.852 dix millièmes de parts de fondateur, et dans la mesure où cette opération donnera un nombre entier d'actions nouvelles.

L'exercice du droit de souscription sera constaté soit par l'estampillage des titres nominatifs, soit, pour les titres au porteur, sur présentation du coupon n° 5 pour les actions et du coupon n° 4 pour les parts de fondateur, soit par remise de bons de droit, soit contre remise de bons spéciaux délivrés par la caisse centrale de dépôts et de virements de titres en ce qui concerne les titres qui y sont déposés.

Des bons de droit seront délivrés, sur leur demande, aux titulaires de certificats nominatifs désireux de négocier leur droit, sous réserve des justifications nécessaires.

En conformité des dispositions de la loi du 28 février 1941, les actions nouvelles devront revêtir obligatoirement la forme nominative lors de leur émission. Toutefois,

elles pourront revêtir la forme au porteur si, en souscrivant, les souscripteurs en font la demande en indiquant le nom de l'établissement adhérent à la caisse centrale de dépôts et de virement de titres, au compte duquel les actions nouvelles devront être déposées dès leur création.

Les souscriptions seront reçues du 12 juillet 1945 au 12 septembre 1945 inclusivement au Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris, et dans ses agences et succursales de Paris et de province.

.....

Bilan au 31 décembre 1943.

Total : 33.513.141 34

Certifié conforme:

Société anonyme des mines de Bou-Arfa.
Le président directeur général,
LOUIS FÉRASSON, demeurant 5, rue Récamier, Paris,
faisant élection de domicile au siège social de la société :
5, rue Jules-Lefebvre Paris.

Société anonyme des mines de Bou-Arfa
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 27.377.550 F
SIÈGE SOCIAL : 5, RUE JULES-LEFEBVRE, PARIS (9^e)
R. C. : Seine 211398.

AVIS

(*Le Journal officiel de la République française*, 13 février 1946)

À partir du 15 février 1946, les parts de fondateur de la société devront être échangées contre des actions nouvelles à raison de quatre actions pour une part. Le Comptoir national d'escompte de Paris est chargé de l'opération.

Il est rappelé que les dividendes afférents aux exercices 1942 et 1943, ainsi que la répartition effectuée au titre de l'exercice 1944, sont mis en paiement, pour les actions nominatives seulement, depuis le 25 décembre 1945, dans les établissements suivants :

Comptoir national d'escompte de Paris ;

Banque de Paris et des Pays-Bas ;

Crédit commercial de France ;

Crédit lyonnais ;

Société générale.

1947 (déc.) : création de la [Société marocaine d'exploitations minières](#)

Annuaire Desfossés, 1948, p. 897 :

Mines de Bou-Arfa

Conseil. — MM. Louis Férasson, présid.-dir. gén. ; A. Delgua, P. Ardoin, A. Guérin, Berté, Société du Manganèse.

Commissaire des comptes : Noyau et H. Cuvinot.

Convocations d'assemblées ordinaires
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 mai 1950)

20 mai

Mines de Bou-Arfa. — 11 h., 19, rue Blanche, suivie d'une extraordinaire. Élévation du nominal des actions à 250 et leur regroupement à la valeur 2.500 fr.

1950 : capital porté à 112.050.000 francs
en 44.820 actions de 2.500 francs.



[Coll. Serge Volper](#)

SOCIÉTÉ ANONYME
DES

MINES DE BOU-ARFA

Statuts déposé en l'étude de M^e Dufour, notaire à Paris

Capital social : 112.050.000 francs
divisé en 44.820 actions de 2.500 francs chacune

Siège social à Paris
R.C. : Seine n° 211.398

Action de 2.500 francs
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Louis Férasson.
Un administrateur ou par délégation du conseil (à droite) : X
Imprimerie Chaix, rue Bergère, 20, Paris. — 2792-6-50

AEC 1951-844 — Société anonyme des mines de Bou-Arfa, 5, rue Jules-Lefebvre, PARIS (9^e).

Capital. — Société anon. fondée le 11 août 1922, capital actuel : 112.050.000 fr. en 44.820 act. de 2.500 fr.

Dividendes nets. — 1947 : 25 fr. ; 1948 : 27 fr. ; 1949 : 30 fr.

Objet. — Exploitations minières, notamment des gisements manganésifères de Bou-Arfa, à 360 km. d'Oudjda (Maroc).

Conseil. — M. Victor Berti [Bq comm. Maroc], présid. ; Louis Férasson [BIAN], vice-présid., direct. gén. ; André Delgua [Ch. fer du Maroc-Oriental], Albert Guérin [Ch. fer Maroc et Tanger-Fez+Maroc. d'expl. min.], Casper Hoedemakers [Graengesberg (Suède)], Paul Ardoin [puis Séméac], Société du Manganèse.

(L'Information financière, économique et politique, 20 juillet 1951)

MINES DE BOU-ARFA. — Au cours du premier semestre de 1951, les expéditions se sont élevées à 45.939 tonnes de minerai contre 40 443 pour la période correspondante de 1950.

Elles se décomposent comme suit : minerai ordinaire : 26.084 tonnes ; minerai fritté : 7.600 t. ; minerai de fer manganèse : 10.030 tonnes ; minerai riche : 2.225 tonnes.

(L'Information financière, économique et politique, 8 août 1951)

MINES DE BOU ARFA. — La production du premier semestre de 1951 se monte à 34.600 tonnes de minerai de manganèse marchand auxquelles s'ajoutent 9.000 tonnes de fer manganésé dont la vente a été reprise au début de cette année.

Pour le premier semestre de 1950, la production de minerai marchand s'élevait à 36 500 tonnes.

Les ventes de minerai de fer manganésé étaient pratiquement arrêtées depuis le mois de juillet 1949.

LES INTÉRÊTS FRANÇAIS
CONTRE L'INTÉRÊT DE LA FRANCE EN AFRIQUE DU NORD
PAR MAURICE DUPONT
(*ESPRIT*, JUILLET 1952)

[Le Maroc] a produit, en 1951, 336.000 tonnes de *manganèse* ; 20 % à Tifnout (Omnium nord-africain) ; 25 % à Bou-Arfa (Crédit industriel et commercial, groupe Hersent, par la Banque commerciale du Maroc et la Compagnie française du Maroc avec ses filiales : Société marocaine d'études sidérurgiques et Société marocaine d'exportations minières) ; 50 % aux mines d'Imini, la « Société anonyme d'études sidérurgiques » liée à la Banque de l'Union parisienne ¹³.

¹³ Le « Bureau de recherche minière et de participation » est présent au conseil d'administration, ainsi que le Glaoui, qui peut se persuader ainsi plus sincèrement des bienfaits de la présence française.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 897 :
Mines de Bou-Arfa
Conseil. — V. Berti, pdt ; Louis Féraçon, v.-présid.-dir. gén. ; P. Ardoin, A. Delgua, A. Guérin, Société du Manganèse.
Commissaire des comptes : Noyau et H. Cuvinot.

Mines de Bou-Arfa
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 mai 1954)

Le conseil proposera à l'assemblée ordinaire du 26 mai la distribution d'un dividende de 500 francs net contre 574 fr., payable au choix de l'actionnaire, soit en espèces, soit en actions Marocaines d'Exploitations Minières (4 actions Marocaines d'Exploitation Minières pour 5 actions Bou-Arfa).

La présentation du bilan au 31 décembre 1953 ayant été modifiée, il est difficile de le comparer à celui de l'exercice précédent.

[Desfossés 1956/865]

Forges et aciéries de Nord et Lorraine. Particip. : ... Bou-Arfa...

[Desfossés 1956/885]

Métallurgique de Senelle-Maubeuge. Particip. : ... Cie métallurgique et minière fr.-marocaine, ... Bou-Arfa...

MINES DE BOU-ARFA
[1956/665]

Berti (Victor), 208 (Bq commerciale du Maroc), 363 (Ch. fer du Maroc-Oriental), 665 (pdt Mines de Bou-Arfa), 1759 (Comptoir français du Maroc).

Féraçon (Louis)[1884-1956][Ép. à Paris VII^e, le 29 nov. 1916, Marcelle Louise Perrot, fille d'Émile Perrot, avocat, comm. cptes Phosphates Phosphates tunisiens, adm. Bastos et des Éts Leune. X-mines 1905, pdt CCI Paris 1936-1940), membre du conseil national (jan.-nov. 1941)], 42 (pdt Le Monde Vie), 63 (pdt Le Monde IARD), 201 (pdg-h BIAN), 363 (v.-pdt Ch. fer Maroc-Oriental), 480 (PQE Beyrouth), 665 (v.-pdg Mines de Bou Arfa), 1573 (Nord-africaine ciments Lafarge), 1751 (Lièges HPK), 1969 (Cie gén. Levant).

Gruenblat (C.), 665 (Mines de Bou-Arfa).

Guérin (Albert), 139 (Bordelaise de CIC), 665 (Mines de Bou-Arfa), 893 (Minière des Terres-Rouges), 1313 (SMD), 1823 (Dunlop), 1830 (ph AMISOL).

Séméac (L.), 359 (dg Ch. fer Maroc), 361 (Tanger-Fez), 363 (dg Ch. fer Maroc-Or.), 665 (Bou-Arfa).

Manganèse (Société du), 665 (Mines de Bou-Arfa).

DIRECTEUR : M. R. Guignard.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : MM. Noyau et H. Cuvinot.

SIÈGE SOCIAL : Paris, 101 rue Saint-Lazare. Tél. : FIG. 71-14.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 11 août 1922, pour une durée de 99 ans.

OBJET : Exploitation de mines au Maroc-Oriental, gisement de manganèse de Bou-Arfa.

CAPITAL SOCIAL : 112.050.000 fr., divisé en 44.820 actions de 2.500 fr. chacune. À l'origine, de 5 millions de fr., porté en 1925 à 10 millions, en 1927 à 35 millions et en novembre 1929 à 62 millions ; réduit à 15.600.000 fr. en juin 1934 par la réduction de 500 à 150 fr. du nominal des actions. Une assemblée extraordinaire du 19 juin 1945 a décidé l'augmentation du capital à 27.337.550 fr. par l'émission de 38.517 actions à 300 fr., soit avec une prime de 150 fr., et par l'incorporation au capital des 5.777.550 fr. à provenir de la prime ci-dessus et de 222.450 fr. prélevés sur les bénéfices reportés,

représentant un montant total de 6 millions. Les 40.000 actions nouvelles créée par cette seconde opération seront à échanger contre les 10.000 parts de fondateur, à raison de 4 actions pour 1 part. Les actions nouvelles porteront jouissance du 1^{er} janvier 1946, les parts conservant leurs droits aux résultats jusqu'à cette date. Porté en 1946 à 28.813.500 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité nationale. Porté en 1948 à 50.423.400 fr. par création de 144.066 actions réparties gratuitement (3 pour 4). Porté en 1949 à 67.231.200 fr. par élévation du nominal des actions de 150 à 200 fr., puis à 89,641.600 fr. par l'émission au pair de 112.052 actions de 200 fr. Porté en 1950 à 112.050.000 fr. par élévation du nominal de 200 à 250 fr. (annulation de 8 actions), puis titres regroupés à partir du 1^{er} février 1951.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale ; 6 % d'intérêt aux actions ; prélèvements de prévoyance et report à nouveau. Sur l'excédent, 10 % au conseil ; le solde aux actions.

SERVICE FINANCIER : Siège social, C.N.E.P.

TRANSFERTS : Siège social.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 17 (15 juillet 1951), 35 et 350 fr. ; 18 (15 juillet 1952), 50 et 500 fr. ; 19 (1^{er} juillet 1953), 574 fr. ; 20 (1^{er} juin 1954), 500 fr. ou 4 actions Société marocaine d'exploitations minières pour 5 coupons ; 21 (1^{er} juillet 1955), 400 fr.

	Bénéfices déclarés	Réserves	Montant distribué	Report	Divid. par action
	(En 1.000 francs)				(En francs)
1941	2.258	113	1.369	3.044	12 00
1942	1.951	98	1.025	3.870	9 00
1943	151	8	936	3.077	9 00
1944	381	19	936	2.502	9 00
1945	978	49	936	2.274	9 00 (1)
1946	4.052	203	3.613	2.512	15 00 (2)
1947	6.287	314	5.745	2.739	25 00 (2)
1948	8.545	427	6.964	3.893	27 00 (2)
1949	16.219	811	12.975	6.326	30 00 (2)
1950	26.594	1.330	20.466	11.124	350 00 (2)
1951	31.609	1.680	29.660	11.493	500 00 (2)
1952	36.567	1.828	34.176	12.056	700 00
1953	32.275	1.614	29.618	13.099	609 75
1954	25.590	1.279	23.545	13.968	487 80

(1) Actions nominatives. (2) Net.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	112.050	112.050	112.050	112.050	112.050
Réserves et provisions	64.605	88.212	188.160	186.262	188.305
Dettes flottantes					

Valeurs à libérer	3.514	450	11.700	450	450
Créditeurs	45.003	48.112	56.484	87.131	67.993
Dividendes et tantièmes	11.124	29.660	34.176	29.618	23.545
	<u>236.296</u>	<u>276.484</u>	<u>402.570</u>	<u>416.511</u>	<u>392.343</u>
ACTIF					
Immobilisé	43.609	37.028	48.888	122.899	115.265
Stocks et approvisionnements	49.430	59.776	59.942	77.512	111.844
Portefeuille-titres	6.862	36.410	55.260	12.036	12.123
Débiteurs	39.559	49.106	101.881	55.684	64.727
Caisses et banques	97.836	94.164	136.599	147.880	88.384
	<u>236.296</u>	<u>276.484</u>	<u>402.570</u>	<u>416.511</u>	<u>392.343</u>

ACIÉRIES DE PARIS ET D'OUTREAU
[Desfossés 1956/832]

Noval (Henri)[⁰/_{ox}][1899. 3 enf. dt Jean André (pdt Paris-Outreau et (1982) pdg Berthiez). Carr. : X. Ing. Pdt Mines de Bou-Arfa (1955-1969), v.-pdt Cie marocaine de l'Oriental 1956-69], 832 (pdg Ac. Paris+Outreau).

MINES DE BOU-ARFA
(L'Information financière, économique et politique, 29 janvier 1958)

La production de minerai de manganèse a été de 61.884 tonnes en 1957 contre 63.047 en 1956. Les expéditions ont porté sur 61.175 tonnes contre 60.855.

MINES DE BOU-ARFA
(L'Information financière, économique et politique, 17 juillet 1959)

Les mines ont produit 36.114 tonnes de minerai brut de manganèse au cours du premier semestre de 1959 contre 33.800 tonnes pour le semestre correspondant de 1958.

La production de minerai marchand a été de 32.496 tonnes contre 27.870 tonnes.

MINES DE BOU-ARFA
(L'Information financière, économique et politique, 24 octobre 1959)

Les mines ont produit, au cours des neuf premiers mois, 55.819 tonnes de minerai brut de manganèse.

La production de minerai marchand a été de 49.580 tonnes.

Précisons que pour l'année 1958, tout entière, ces productions avaient été respectivement de 70.707 tonnes et 49.782 tonnes. L'accroissement des produits marchands résulte de l'enrichissement au triage mécanique, mis en route cette année, des stocks de minerai brut, constitués l'an dernier en prévision de cet événement.
